

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s)	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Adresse	[s. l.] : Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation : Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie, 1943-1945
Nombre de volumes	5
Cote	CNAM-BIB GL P 1002
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Note	Le Bulletin d'orientation professionnelle prend le relais du BINOP pendant l'interruption de publication de celui-ci lors de l'Occupation. Il n'y a pas de mention explicite d'un lien de publication entre les deux.
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002
LISTE DES VOLUMES	1ère année, n°1, octobre 1943
	1ère année, décembre 1943
	2e année, avril 1944
	2e année, n°4, octobre 1944
	3e année, n°6, janvier-juin 1945

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s) volume	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Volume	2e année, n°4, octobre 1944
Adresse	[s. l.] : [Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation], 1944
Collation	1 vol. ([49]-100 p.) ; 24 cm
Nombre de vues	59
Cote	CNAM-BIB GL P 1002 (4)
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Thématique(s)	Économie & Travail

	Histoire du Cnam
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	19/12/2022
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002.4

OCTOBRE 1944.

N° 4.

BULLETIN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

SOMMAIRE

A NOS LECTEURS.

Tests collectifs d'intelligence	C. GILLE.	52
Test de classement pour les employés de bureau	I. LÉZINE.	56

(suite)

DOCUMENTS

Conditions d'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Professionnelle. — Vœu concernant la formation et le perfectionnement des Conseillers d'Orientation Professionnelle. — Informations.

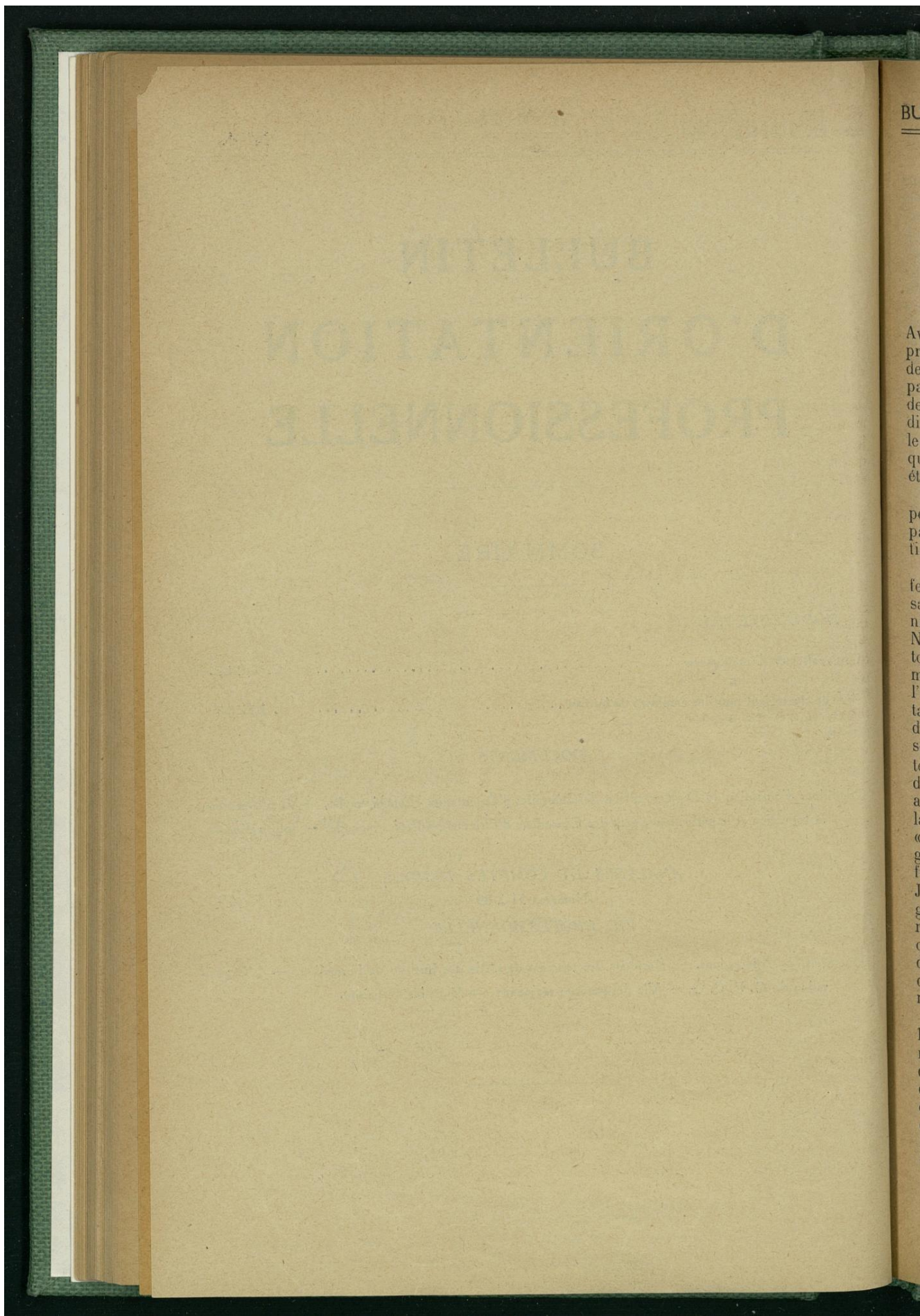
ANALYSES ET COMPTES RENDUS 67 75

(Numéros 51 à 89)

VIE PROFESSIONNELLE 93

Mutations. — Affectations. — Résultats des examens de sortie des Instituts de Formation. — L'Organisation du G. P. C. O. — Vie des groupes régionaux. — Bulletins de liaison.

Num. 2021



A nos lecteurs

Le *Bulletin d'Orientation Professionnelle* peut enfin s'exprimer librement. Avec la disparition de la censure nazie et le rétablissement de la liberté de la presse, les revues scientifiques, dont la publication régulière a été empêchée depuis 1940, vont pouvoir de nouveau jouer leur rôle. Prétextant le manque de papier, alors qu'il inondait nos murs de sa propagande nazie, le gouvernement de Vichy avait pratiquement rendu impossible toute presse scientifique périodique. Du même coup les sociétés et institutions qui éditaient des revues voyaient leurs moyens d'expression réduits à néant, au profit d'entreprises charlatanesques et hâtives qui pullulaient autour de l'axe Vichy-Paris. Mais leurs jours étaient comptés !

Les véritables représentants de la Science en France n'ont jamais désespéré pendant ces quatre années noires, l'esprit de recherche libre et laïque ne s'est pas éteint, et nous pouvons compter maintenant avec une renaissance magnifique, pour peu que les moyens nous en soient donnés.

Notre *Bulletin d'Orientation Professionnelle*, comme le Groupement Professionnel dont il est l'organe, a été créé pour amorcer le redressement nécessaire. Nous voulions, en dépit de la censure, malgré les difficultés de communication, malgré les tentatives de désagrégation dont l'Orientation et l'Institut National d'O. P. fut l'objet pendant ces quatre années, secouer l'apathie et faire tout ce qu'il était possible de faire dans notre domaine pour préparer l'avenir meilleur. Tous nos lecteurs doivent savoir que le noyau de collègues qui a pris l'initiative de ce *Bulletin* appartenait aux différentes organisations de la Résistance et que tous ceux dont nous nous honorons d'avoir publié des articles ont donné des preuves manifestes de leur activité au service d'un idéal de vérité scientifique et de démocratie véritable. On n'a pas manqué de nous traiter de téméraires, certains organes administratifs ne se sont pas gênés pour nous créer des difficultés (jusqu'à appeler les sanctions d'un Préfet vichyssois), mais nous avons tenu bon, sûrs que l'heure de la revanche n'était pas loin. Nous avons laissé à d'autres les patronages frelatés de Vichy, les réclames sous l'égide du « Chef de l'Etat Français », de la francisque hitlérienne et de toute cette idéologie papelarde et réactionnaire qui tenta de mettre la main sur l'orientation professionnelle comme sur le reste par l'intermédiaire des cadres dirigeants de la Jeunesse, de la Mission de Restauration Monarchiste paysanne, du Service Obligatoire hitlérien du Travail, etc... Devant cette menace d'étouffement, nous avons réagi par tous les moyens en notre pouvoir. Nous nous honorons d'avoir ébauché la contre-attaque salutaire, d'avoir refusé tout crédit aux charlatans, d'avoir dans la mesure de nos possibilités créé un foyer de travail vraiment scientifique, d'avoir défendu l'œuvre de l'Institut National d'O. P. et en particulier celle de nos maîtres les professeurs Henri Piéron et Henri Wallon.

Aujourd'hui, nous abordons le front haut la nouvelle étape. Le Groupement Professionnel des Conseillers d'O. P. voit s'ouvrir devant lui un champ d'action nouveau et son *Bulletin* doit devenir l'instrument de cette action. C'est au Comité directeur qu'il appartiendra d'étudier les modalités de sa publication. Mais dès à présent nous pensons qu'une périodicité régulière est nécessaire. C'est chaque mois que nos collègues doivent trouver ici des études, des informations, des analyses, des discussions fructueuses. Les Centres d'O. P. vont se multiplier, les expériences faites sont de plus en plus nombreuses, nos collègues aussi se font de plus en plus nombreux, de sorte que des matériaux importants peuvent

être réunis. L'Orientation Professionnelle en France montrera grâce à notre Bulletin qu'elle n'est pas à l'arrière-garde.

Enfin, nous allons pouvoir renouer des relations internationales. Depuis quatre ans, seuls quelques échos de Suisse nous sont parvenus. Désormais, c'est du monde entier que vont arriver des courriers. Nous allons connaître les problèmes affrontés par nos amis d'Amérique, de l'U.R.S.S., d'Angleterre, de Belgique et de bien d'autres pays. Les échanges de documentation et d'idées vont reprendre. La vérité scientifique, qui est internationale, pourra reprendre alors sa vraie figure. Nous ne chercherons qu'à tenir le mieux possible notre place dans ce chœur, avec l'ambition de sortir de la routine et des ornières, et de nous montrer capables de conquérir dans la science et dans la société la place qui doit revenir aux hommes et aux femmes qui se dévouent à cette noble tâche : *aider chaque adolescent à trouver au mieux les intérêts collectifs et individuels, sa place dans la vie professionnelle et culturelle de l'humanité.*

Et maintenant, au travail !

*La Rédaction du Bulletin d'Orientation
Professionnelle.*

BULLETIN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

REVUE MENSUELLE

DIRECTION

Adresser tout ce qui concerne la rédaction, ainsi que les ouvrages et publications pour compte-rendu à :

M. PIERRE NAVILLE,
58, rue Lamouroux, AGEN (Lot-et-Garonne).

ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne l'administration, les abonnements, la publicité, à :

M. JEAN BEAUSSIER,
1, rue du Palais Consulaire, PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

1 an	100 fr.
6 mois	55 fr.

Faire tous les versements au Compte-Chèque-Postal :

BEAUSSIER-Montpellier-504-08.

Note de la Rédaction

Notre *Bulletin*, qui a vu le jour dans les conditions les plus pénibles, va pouvoir enfin envisager sa parution régulière. Pour l'année 1944, nous espérons pouvoir faire paraître encore un fascicule après celui-ci.

En 1945, tous nos efforts tendront à assurer une publication mensuelle.

Nul doute que l'O. P. va connaître un nouvel essor. De nouvelles publications verront le jour, et nous pensons que notre *Bulletin* n'a qu'à poursuivre la voie qu'il s'est tracée pour tenir une place enviable et apporter à notre mouvement un précieux appoint.

Tous nos amis, tous les praticiens de l'O. P., quelles que soient leurs attributions dans les Centres ou offices d'O. P., doivent et peuvent nous aider à faire une revue qui soit le reflet vivant de notre activité.

D'abord, ils peuvent collaborer à la rédaction, soit par l'envoi d'articles ou de notes, soit en nous adressant des rapports, bulletins, statistiques, des travaux effectués par les Centres où ils travaillent. Enfin, nous serons reconnaissants à tous ceux qui pourront nous envoyer des revues, journaux, brochures relatifs à l'O. P. dans son ensemble, surtout lorsqu'il s'agit de publications qu'on ne trouve pas dans le commerce.

Ensuite, ils doivent nous aider financièrement. Nous n'avons pas besoin de dire que le *Bulletin* ne vit que des abonnements et des cotisations. Il est nécessaire que chacun de nos amis, songeant à l'effort que nous avons fait pour créer dans une dure période un foyer de redressement scientifique, fasse prendre un abonnement à toutes les personnes qui désirent s'intéresser à l'O. P. ; nous leur demandons aussi de faire un geste supplémentaire et de nous adresser une souscription particulière. Faites vos versements au C.C.P. Montpellier 504-08.

Enfin, qu'ils nous adressent les noms d'abonnés possibles à qui nous enverrons des numéros-spécimen gratuits, tant qu'il nous en restera.

A l'œuvre donc, pour un *Bulletin* toujours plus vivant, plus intéressant, plus sérieux, qui devienne l'instrument du perfectionnement incessant du véritable service public que nous devons créer.

Par suite de l'interruption des transports au cours des mois de juillet, août et septembre, un certain nombre de nos abonnés n'ont pas reçu le n° 3 du *Bulletin*, daté Avril 1944. Nous leur demandons de bien vouloir avertir l'administration, qui leur enverra sans délai ce numéro.

Etant donné l'abondance des matières, nous n'avons pu publier dans ce numéro une étude de M^{me} Brésard sur la morpho-psychologie et un article du Dr Aubenque sur les aptitudes à la profession médicale, qui paraîtront ensuite.

Test collectifs d'intelligence

Nous voudrions dresser un tableau des tests collectifs d'intelligence qui ont été étudiés en France en vue d'une large application dépassant le cadre du laboratoire. Mais tant de controverses se sont élevées et s'élèvent encore autour de ces examens qu'il nous paraît nécessaire, tout d'abord, d'essayer d'éclaircir certains points.

Un test d'intelligence est un instrument qui aide à faire un diagnostic en vue d'un pronostic. Dans quelle mesure le test contribue-t-il au diagnostic et quelles sont, en conséquence, les limites comme les possibilités du pronostic : tels sont les deux aspects du problème qui retiendra, en premier lieu, notre attention.

Le test considéré comme diagnostic est la constatation d'une efficience ; mais, à la différence de la constatation du clinicien ou du pédagogue, celle du test présente les garanties d'une expérience scientifique et la rigueur d'une expérience scientifique et la rigueur d'une mesure. En effet :

1° Le test s'attache à éliminer les facteurs d'erreur qui pourraient provenir de l'examineur, savoir :

a) Variations dans la présentation des questions. C'est là un point sur lequel on n'attirera jamais trop l'attention car, selon ses dispositions du moment, on est tenté de se laisser aller à plus de sévérité ou à plus d'indulgence ; or il est prouvé qu'une légère modification dans la forme des questions, modification qui, à première vue, semble insignifiante, a pour conséquence de bouleverser les résultats ;

b) Variations dans la durée accordée aux réponses ; quelle que soit votre opinion sur l'importance à attribuer à la vivacité d'esprit dans l'appréciation de l'intelligence, il est indispensable de ne point favoriser tel sujet par un temps de réponse trop long ou inversement de ne point le défavoriser en abrégant son épreuve ;

c) Variations dans la notification des réponses ; il ne faut pas que le correcteur ait à formuler une opinion personnelle sur la valeur d'une réponse ; il faut qu'il puisse se prononcer sur la réussite ou sur l'échec pour ainsi dire automatiquement ; car on sait, d'après des expériences qui ont été faites à cet égard tant en France qu'à l'étranger que les appréciations varient beaucoup d'un correcteur à l'autre et même, chez le même correcteur, à deux reprises différentes. Aussi le test prend-il les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait point d'ambiguïté possible ni dans la façon de répondre ni dans l'appréciation de la réponse.

2° Le test aboutit à un classement valable pour l'ensemble du groupe auquel appartient l'individu et dont la signification est précisée par la statistique.

Dans le domaine mental, quand on procède à un examen, la conclusion se traduit finalement par un classement, seul moyen de mesurer ce qui est propre à une espèce qui a ses lois d'évolution particulières — la même efficience ne signifiant pas la même chose chez deux espèces différentes. Mais ce classement n'est habituellement exprimé que par des termes vagues comme mauvais, moyen, bon, termes dont la signification varie d'un individu à l'autre selon sa conception personnelle de l'intelligence, sa plus ou moins grande expérience humaine ou tout simplement encore l'humeur du moment.

Au contraire, le test étudie un groupe échantillon représentant l'ensemble de la population et situe le sujet objectivement à l'intérieur de ce groupe. Par l'âge mental qu'il lui attribue ou par le rang statistique qu'il lui donne, il indique d'une façon précise le pourcentage d'individus qui, dans ce groupe représentatif de toute une population, a obtenu le même résultat que lui.

3° Enfin, grâce à ces mesures précises et objectives, le test permet un contrôle des résultats. Et c'est là ce qui fait sa supériorité incontestable sur toutes les

appréciations personnelles qui, par le subjectivisme et l'imprécision dont elles ne peuvent pas se débarrasser se prêtent mal à une vérification.

Ainsi le test, étude scientifique d'un ensemble de réponses, est un effort considérable vers la vérité et il est ridicule de nier l'intérêt des renseignements qu'il apporte. Mais il faut se demander, quand on se place à un point de vue pronostic, dans quelle mesure il saisit la réalité mouvante et complexe qu'est la personnalité humaine. Ce qu'on essaie d'atteindre, en effet, avec de tels examens ce n'est point tant l'efficacité d'un moment limitée à une activité, mais les possibilités d'efficacités dans le champ complet des activités.

Voyons, d'abord, les critères que l'on retient pour faire un pronostic sur l'intelligence :

ou bien on considère le développement mental, c'est-à-dire l'intégration des mécanismes intellectuels qui se poursuit au fur et à mesure de la croissance de l'individu ;

ou bien on se base sur le degré d'efficacité de ces mécanismes.

Or, en ce qui concerne le développement, il n'est pas prouvé que la précocité soit un signe infaillible de perfectibilité. Sans doute, un retard prononcé est un mauvais pronostic, mais une avance n'est pas forcément un signe de grande intelligence. A cet égard, les Américains qui, sur la foi de leurs tests de développement, avaient cru pouvoir prédire un pourcentage assez élevé de génies ont été obligés d'en rabattre et de reconnaître que ces tests — du moins tels qu'ils sont conçus actuellement — ont une portée beaucoup plus limitée au dépistage des déficients qu'à celui des surnormaux. Ajoutons même qu'une précocité élective dans un domaine peut être, par ailleurs, un signe de débilité (cas, par exemple, des calculateurs prodiges).

L'étude du degré d'efficacité des mécanismes intellectuels ou, si l'on préfère, des aptitudes, révèle à son tour, la complexité des phénomènes de l'intelligence. Des travaux de divers auteurs, et, en particulier, de Pieron et de Monnin, en France, ont conclu qu'il n'est pas possible de trouver des corrélations notables entre des épreuves qui, à première vue, paraissent assez proches l'une de l'autre. Par exemple, il n'a pu être prouvé qu'il existait une parenté entre les trois façons suivantes de découvrir la loi d'une série numérique :

Trouver les deux nombres qui continuent la série : 1, 3, 6, 15, 21 (invention prédominante).

Découvrir un nombre qui ne convient pas dans une série : 1, 3, 6, 10, 15, 21 (critique prédominante).

Choisir la bonne réponse parmi un certain nombre de fausses : 1, 3, 6, 15, 21, 25, 28, 30, 31, 33, 34) (compréhension prédominante).

Ces trois épreuves, malgré leur apparence de similitude, sont bien indépendantes les unes des autres. Pas d'avantage, il n'y a de lien entre les épreuves précédentes qui sont sur données numériques et des épreuves qui semblent du même genre mais sur données verbales. Ainsi, on ne trouve point de corrélation entre le test qui consiste à découvrir les deux nombres qui continuent une série numérique comme plus haut et le test qui consiste à trouver le mot qui continue une série de mots, par exemple : bois, fer, carton, verre, pierre...

De ces constatations, nous tirerons plusieurs conclusions précieuses pour l'interprétation des données fournies par les épreuves d'aptitudes :

Les découpages que l'on a l'habitude de faire dans l'intelligence, comme la compréhension, la critique, l'invention, etc., sont artificiels et ne correspondent à aucune fonction autonome ; il n'est donc pas possible d'abord de trouver des épreuves caractéristiques de l'intelligence considérée sous l'angle invention, ou compréhension, ou critique, ou autre ; ensuite de dire que telle activité est plus particulièrement caractérisée par l'intelligence inventive, compréhensive, critique, etc. L'usage de ces dénominations n'est justifié que si l'on se place à un point

de vue pratique permettant de se diriger plus aisément dans un ensemble complexe.

En fait, une prédiction n'a de chances d'être valable, dans le domaine intellectuel, que si elle limite son champ d'action à une activité — après recherche empirique des meilleures épreuves et étude des corrélations. Il n'y a pas d'épreuves passe-partout permettant de pronostiquer la réussite dans des activités variées.

Mais ces réserves sur la valeur prédictive de l'état du développement et sur la possibilité d'explorer toutes les ressources de l'intelligence avec des épreuves arbitrairement choisies nous amènent d'autres remarques.

Pour comparer deux individus en ce qui concerne leurs aptitudes, il est logiquement indispensable de les prendre soit au même moment relatif de leur développement, soit à la fin de ce développement. Certes, cette dernière situation se trouve réalisée à partir d'un certain âge, mais cet âge n'est point précisément celui qui est le plus utile pour faire un pronostic. C'est au contraire, en pleine période de développement, de la douzième à la vingtième année, qu'il importe de savoir à quoi s'en tenir sur les possibilités de l'individu. Or, il serait chimérique de croire que l'on peut faire — surtout à partir de douze ans — une distinction entre le développement mental et l'épanouissement des aptitudes ; les deux notions se mêlent inextricablement et l'on est obligé d'avoir recours à des épreuves qui les confondent. Dans ces conditions, des erreurs de pronostic peuvent provenir du fait qu'un individu se trouvera en avance ou en retard par rapport au développement moyen de son groupe, avance ou retard susceptibles d'être réduits ou comblés par la suite.

D'autre part, la comparaison n'est valable que si les sujets que l'on classe ont été soumis au même apprentissage ou n'ont subi aucun apprentissage. Là encore, il y a des difficultés insurmontables à réaliser des conditions parfaites. Sans doute, dans les questions que l'on pose, essaie-t-on de se débarrasser des formes traditionnelles en usage dans les écoles ; mais les effets de l'entraînement se manifestent encore autrement que dans l'habitude à manipuler un certain matériel. De même que le muscle se développe par l'exercice, les aptitudes, à mesure qu'on les utilise, se précisent, étendent leur maîtrise. Ainsi, à intelligence égale il n'y aura point identification de résultats entre des jeunes gens qui n'ont point suivi la même filière, par exemple, entre des ajusteurs et des polytechniciens, les premiers se trouvant défavorisés dans des épreuves de syllogismes et les seconds dans des épreuves pratiques. D'où l'impossibilité d'utiliser le même étalonnage et quelquefois le même test pour apprécier des individus d'origine différente. Il est, au contraire, indispensable de multiplier les étalonnages et les formes des tests.

Enfin, il ne faut pas oublier que le test donne le rendement d'un sujet qui se trouve dans un certain état physiologique, neurologique, affectatif. Qu'un trouble passager survienne dans l'un de ces domaines et les résultats du test seront une mauvaise indication des possibilités de l'individu. Le remède semble-t-il, est de faire passer plusieurs tests à des périodes différentes — et c'est là en effet une précaution très souhaitable ; mais outre que des affections à longue échéance peuvent échapper au dépistage d'épreuves multiples mais assez rapprochées, il n'en reste pas moins qu'en cas de déséquilibre le pronostic dépendra de la plus ou moins grande curabilité du trouble reconnu.

Ainsi le test, malgré tout le progrès qu'il constitue sur les insuffisants diagnostics cliniques ou scolaires est loin d'être l'instrument automatique et infaillible que certains imaginent. Il importe de bien avoir présent à l'esprit qu'on ne peut pas prendre n'importe quel test pour l'appliquer n'importe comment à n'importe qui et en tirer, en toute confiance des conclusions définitives sur l'intelligence du sujet examiné. Bien au contraire, il faut manier cet instrument avec la plus grande prudence, observer une technique précise, opérer un choix judicieux de l'instrument lui-même en vue de la réussite à prévoir, et en même temps entreprendre une enquête minutieuse sur l'individu. Faute de quoi, l'examen que l'on fait passer n'a qu'un caractère pseudo-scientifique d'autant plus dangereux qu'il

tend à imposer comme vérités irréfutables des indications douteuses. Nous tenions à rappeler ces notions indispensables avant d'aborder l'étude particulière des tests collectifs d'intelligence car ces derniers examens, par leur apparente facilité de manipulation, sont plus que les tests individuels capables de conduire à des erreurs grossières.

Les tests collectifs d'intelligence constituent la forme d'examen la plus couramment employée pour l'étude des individus normaux — à partir, naturellement, de l'âge où ils sont en état de suivre une consigne donnée collectivement.

Leur avantage essentiel, c'est de permettre l'application d'un grand nombre d'épreuves à un grand nombre d'individus dans un court laps de temps.

Leur principal inconvénient c'est d'être limité à l'exploration d'une intelligence à forme scolaire ; toutes les démarches intellectuelles qui naissent du contact avec les choses ou avec les individus ne leur sont qu'indirectement accessibles et, par suite, peu prévisibles. Le véritable domaine des tests collectifs, c'est le domaine scolaire sur les examens duquel ils ont, d'ailleurs, été calqués.

Deux modes de classement sont utilisés, soit l'âge mental, soit le rang entre individus du même âge. Ces deux façons de classer correspondent à deux notions, notion de développement mental et notion d'aptitude qu'il est facile de concevoir mais difficile de préciser.

On sait que dans le classement en âge mental chaque âge est représenté par un nombre moyen de points et on attribue au sujet l'âge qui correspond à son nombre de points dans le test. C'est exactement le procédé auquel on a recours dans les magasins de confection pour classer la clientèle juvénile ; tel enfant de 8 ans « fait » 10 ans ou 7 ans ou n'importe quel autre âge. L'âge mental est généralement complété par le quotient intellectuel qui est le rapport de l'âge mental et de l'âge civil et qui tend à donner une notion plus juste de l'avance ou du retard du développement.

Le classement par rang situe le sujet dans l'ensemble du groupe de population auquel il appartient par son âge. Ce rang est calculé statistiquement de 1 à 10 dans le décilage, de 1 à 9 dans le décilage normalisé, en plus ou en moins à partir d'un rang moyen dans le tétronaire. Il n'est pas possible d'entrer, ici, dans de plus grandes précisions mais nous indiquerons cependant que le tétronaire qui permet, entre autres, de donner un classement plus fin des valeurs extrêmes nous paraît être le plus intéressant des trois.

Si nous considérons le classement en âge mental, il faut bien reconnaître que ce procédé n'est justifié que s'il mesure uniquement le développement mental. Or il est évident qu'à partir d'un certain âge la notion d'aptitude et la notion de développement s'intriquent étroitement, la seconde faisant de plus en plus place à la première. Il ne convient donc plus, à ce moment, pour apprécier les différences, d'utiliser uniquement la formule de l'âge mental. Le classement par rang doit venir doubler le classement par âge. A quel âge semble-t-il nécessaire d'avoir recours à cette double formule ? Sans qu'il soit possible de fixer une limite précise, on peut dire, qu'à partir de douze ans, tout test devrait être accompagné d'un classement d'aptitude.

Il semble que les tests collectifs soient d'une application et d'une correction aisées, en particulier pour les pédagogues qui ont l'habitude de faire passer des examens assez proches de ceux-ci. En réalité, si les pédagogues sont tout désignés par leur entraînement professionnel pour prendre en main un groupe de sujets, ils présentent, par ailleurs le grave inconvénient de se laisser plus que d'autres, tenter par des interprétations de consignes tant dans l'application que dans la correction. Aussi ne saurait-on trop déconseiller de confier ces travaux, même ceux qui paraissent les plus faciles, à des personnes — pédagogues ou autres — qui n'ont pas subi une rigoureuse préparation.

Enfin, l'interprétation du test collectif doit être, de toute évidence, confiée à ceux qui connaissent bien l'instrument qu'ils utilisent et qui sont capables d'élargir selon les nécessités les indications données par cet examen. En particulier, des tests individuels, des consultations médicales, psychiatriques, des enquêtes auprès de tout observateur intelligent doivent être tenues en réserve

pour donner son plein sens psychologique à une mesure qui, se dégageant péniblement de tout subjectivisme, ne saurait, comme nous l'avons montré, atteindre à la vérité totale.

Nous grouperons les épreuves collectives d'intelligence en trois catégories :

- 1° Les épreuves globales comprenant des questions variées mais n'aboutissant qu'à un seul classement.
- 2° Les épreuves du même genre mais permettant de faire plusieurs classements présentés sous forme de profils.
- 3° Les épreuves spécialisées offrant des difficultés croissantes ; par exemple, la reconstitution de phrases en désordre.

Dans chacune d'elles, nous essaierons de suivre le plan ci-dessous :

- 1° Désignation du test ;
- 2° Utilisations principales ;
- 3° Nature des épreuves ;
- 4° Particularités des consignes d'application et de correction ;
- 5° Durée ;
- 6° Etalonnages divers ;

Groupes, Date, Nombre de sujets, Origine des sujets, Mode de classement.

(à suivre)

GILLE.

Un nouveau test d'aptitudes commerciales

Test de classement pour les employés de bureau

(Adaptation du Test de réaction Sensori-Motrice de Couvé)

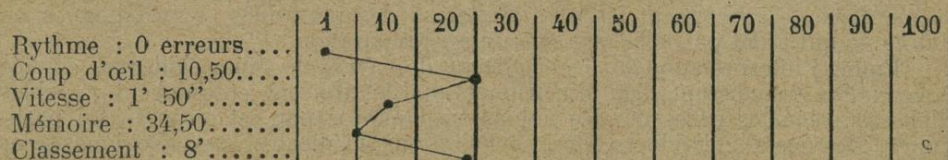
(suite)

PROFILS

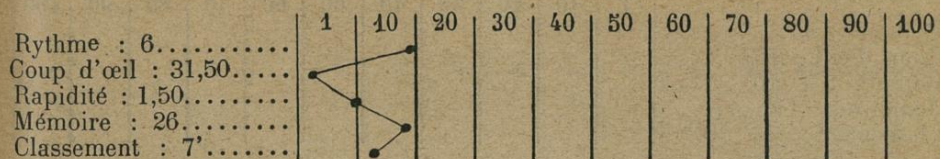
Nous avons pu établir en nous basant sur les étalonnages rectifiés publiés dans le précédent numéro du *Bulletin* quelques profils de types nettement distincts.

Premier groupe. — BONS : Bonne adaptation au rythme, bon coup d'œil, apprentissage rapide, sujets qui emploient des méthodes personnelles, trouvent des procédés pour gagner du temps, vérifient et classent leurs jetons.

FILLES : Monique L. 15 ans, 4 mois.

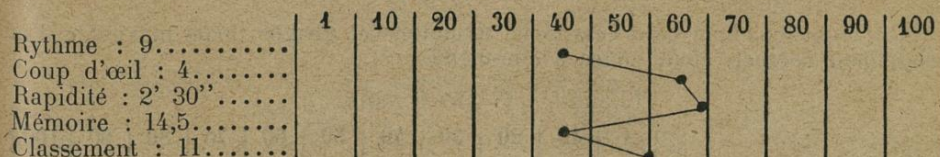


GARÇONS : Lucien C. 14 ans.

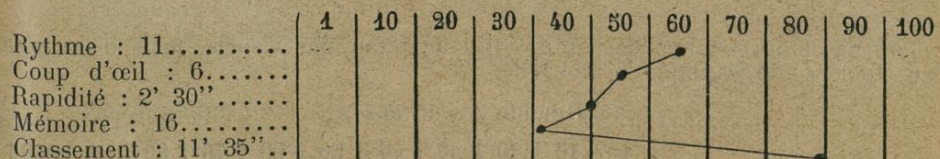


Deuxième groupe. — MOYENS : Sujets moyens, attentifs, patients, démarrage lent, mauvais coup d'œil, bon effort d'apprentissage, peu ordonnés, pas d'idée, de méthode, ces sujets ne sont ni maladroits, ni inaptes manuellement, mais leur rendement général est moins brillant dans un travail de classement rapide, ils seront moins que les sujets du premier groupe capables de réponses immédiates dans des tâches multiples et complexes.

FILLE : Denise B. 17 ans.

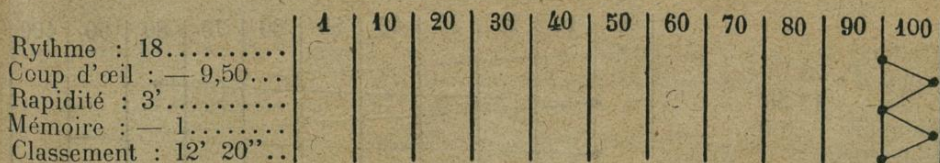


GARÇON : Gérard D. 14 ans et demi.

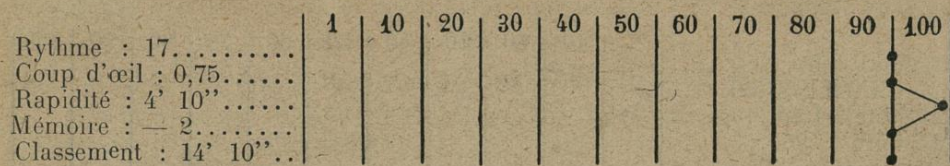


Troisième groupe. — MAUVAIS : Travail d'un type tout à fait inférieur. Sujets émotifs, maladroits, lents, nuls en acquisition numérique, dépourvus de toute initiative, comprenant mal les techniques.

FILLE : Henriette B. 19 ans.



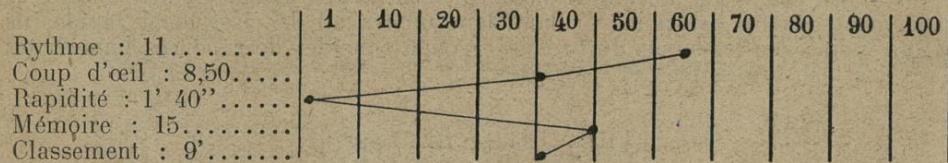
GARÇON : Henri R. 15 ans.



Quatrième groupe. — IRRÉGULIERS : On distinguera là plusieurs types.

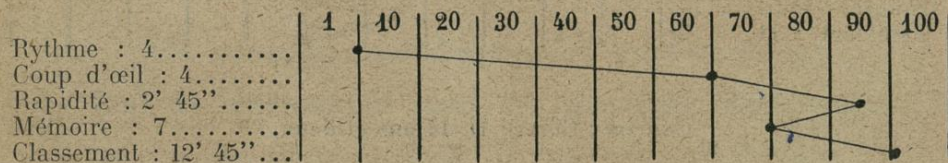
a) Sujet rapide mais émotif et troublé en travail dirigé, peu doué au point de vue mémoire.

Pierre P., 15 ans.



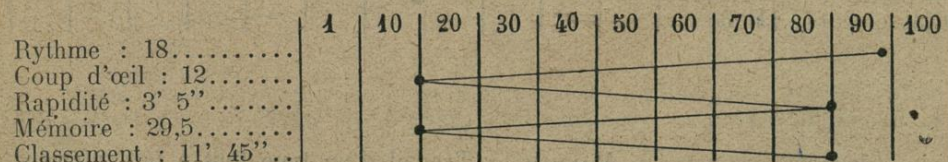
b) Sujet excellent dans une tâche monotone et dirigée, mais incapable d'un rendement correct, abandonnée à elle-même.

Eliane C., 17 ans 6 mois



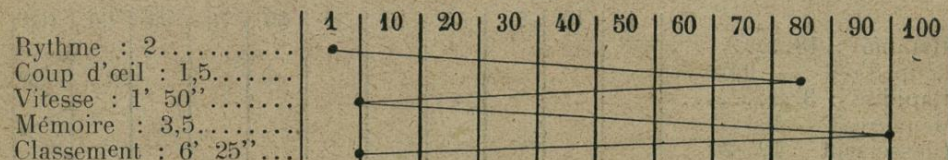
c) Sujet qui est bon dès qu'il s'agit de repérages visuels, mais défavorisé dans tout ce qui implique la motricité.

Rinaldo A., 15 ans



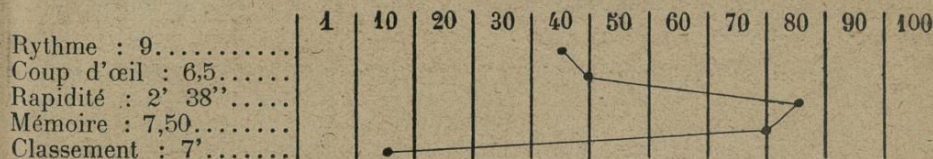
d) Voici maintenant une performance diamétralement opposée, c'est celle d'un sujet rapide, adroit, s'adaptant immédiatement, mais tout à fait inférieur pour le coup d'œil et la mémoire.

Pierre M., 17 ans



e) Sujet nerveux, peu rapide, peu doué du point de vue mémoire, mais capable de réaliser un gain de temps en faisant preuve d'ingéniosité.

Suzanne de K., 16 ans 10 mois



Nous avons aussi rencontré des cas de sujets ayant un excellent coup d'œil, mais nuls aux autres épreuves, ou des sujets nerveux, lents, saccadés ayant un très mauvais coup d'œil, mais capables de faire de bons progrès en apprentissage mécanique.

Seuls les sujets du premier groupe, pourront être conservés pour des examens plus poussés d'aptitudes au travail de bureau, les autres sujets pouvant être éliminés sans regrets là où l'on veut opérer une sélection rigoureuse.

TYPES DE COMPORTEMENT CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES :

Adultes, Filles, Garçons

Chez les adultes 23 % des sujets sont des constants

—	22 %	—	—	moyens
—	23 %	—	—	inférieurs
—	35 %	—	—	irréguliers

parmi ces irréguliers, nous avons deux émotifs, deux sujets qui n'ont un bon rendement qu'en une tâche dirigée, six sujets supérieurs en visualisation, mais inférieurs en motricité, dix sujets chez lesquels au contraire la motricité est meilleure, deux lents et inhibés qui se rattrapent par de bons procédés de classement, deux sujets qui progressent de façon constante sur encouragements, et un sujet qui a perdu pied à la suite d'une erreur de technique accidentelle.

Chez les filles 14 % des sujets sont des constants

—	25 %	—	—	moyens
—	11 %	—	—	inférieurs
—	39 %	—	—	irréguliers

sur ces irréguliers : 8 sont des rapides émotifs, 2 bien adaptées aux tâches monotones, nulle pour le reste, 9 surtout visuelles, 6 surtout bonnes en motricité, 7 capables de progrès par choix d'une bonne méthode, une très fatigable dont le rendement va en diminuant et 3 qui perdent la tête au classement.

Chez les garçons 17 % des sujets sont des constants

—	19 %	—	—	moyens
—	28 %	—	—	inférieurs
—	35 %	—	—	irréguliers

parmi ces irréguliers : 7 rapides émotifs, 2 bien adaptés aux tâches monotones, 4 visuels, 7 bons au point de vue moteur, 2 bons en classement, 3 en progrès constant, et 3 brouillons qui bavent la tâche.

On voit qu'un plus grand nombre de sujets inférieurs se trouvent chez les garçons qui sont plus instables et moins appliqués que les filles.

OBSERVATIONS

Chaque moment de cette épreuve doit servir de point de départ à des observations sur le comportement du sujet, et ce n'est pas là le rôle le moins important de l'opérateur.

Rythme : L'observation porte là sur la souplesse du poignet dans les mouvements de pronation supination, les fentes étant disposées de façon à autoriser des « tours de main » tout à fait différents. On notera l'élégance du geste, les pertes de temps dues à des « fioritures » inutiles, beaucoup de sujets éprouvent par exemple le besoin de retourner complètement le jeton avant de le placer, ne pouvant se servir que d'une main ils appuient le jeton sur leur poitrine ; on notera aussi le tremblement de la main en même temps que la rapidité, l'impatience, la fatigabilité ou l'adaptation rapide. Il y aura là aussi une première indication à tirer sur la mémoire musculaire et spatiale, simplification des gestes et bon automatisme.

Rapidité : On verra ici si le rendement est meilleur en travail libre ou en travail rythmé ; on observera si le sujet adopte plus ou moins consciemment des méthodes qui permettent de gagner du temps (regarder d'avance le numéro du jeton suivant tout en plaçant celui qu'on a dans les mains et si la coordination visuo-motrice s'établit rapidement.

Classement : Cette dernière offre une corrélation sensible avec celle de rapidité.

Il s'agit là aussi d'observer le rendement dans des tâches simultanées en tenant en outre compte des qualités d'organisation et de méthode. On observera si le sujet songe à vérifier les jetons qui se trouvent dans chaque tas, à les ranger dans le même sens pour éviter des pertes de temps, s'il a tendance à redemander des explications à tout propos ou s'il préfère travailler seul, enfin s'il fait preuve d'ingéniosité dans la recherche de méthodes économiques permettant de réaliser des gains de temps. Nous présentons ici quelques comportements typiques, chaque stade réalisant des progrès sur le stade précédent.

1° L'enfant sort tous les jetons au hasard sans aucun plan et les empile devant lui en petits tas, il peut aussi les mélanger tous et n'en faire qu'un paquet.

2° Il sort tous les jetons en allant régulièrement de gauche à droite et de haut en bas, ayant ainsi devant lui le tableau suivant :

25	58	47	24
71	36	18	55
23	17	82	40
81	95	23	91

3° Il sort tous les jetons dans n'importe quel ordre, puis procède au rangement grossier, quelquefois pair-impair, plus souvent par dizaines.

Premier cas : rangement approximatif en différenciant les dizaines

55 58 - 17 18 - 47 - 81 82 - 95 91 - 40 - 36 33 - 23 24 25

Deuxième cas : analogue

40 - 47	24	82 17	81
55 - 58	91	71 36	18
33	95	23	

La forme comme on le voit d'après ces deux exemples, peut-être plus ou moins parfaite ou achevée.

4° L'enfant sort ses jetons par ordre de grandeur, le classement sur table se faisant ainsi de lui-même, il cherche d'abord le 17 puis le 18, etc.

5° L'enfant classe ses jetons à peu près dès la sortie de la boîte repérant rapidement les places possibles, il rectifie ensuite les positions pour arriver au classement parfait.

6° Il est arrivé à des adultes à qui on a spécifié que tous les moyens pour gagner du temps étaient bons, de ne pas faire de classement sur table mais de se placer légèrement de biais de façon à voir les numéros inscrits sur les parois de la boîte et de retirer les jetons en les mettant immédiatement en pile sans procéder à un classement sur table, cette méthode originale ne peut favoriser le rendement que si le sujet a un excellent coup d'œil. En règle générale, les 2 minutes que l'on perd à organiser le classement sur table sont très vite rattrapées sur les tâtonnements que l'on économise. Dans la plupart des cas les sujets s'en rendent compte et reviennent sur ce procédé d'eux-mêmes. Nous insistons en général auprès des enfants pour qu'ils retirent les jetons de la boîte en leur indiquant toutefois qu'ils sont libres d'employer tous les procédés qui permettent de gagner du temps. Les enfants qui ont tendance à l'opposition peuvent parfois refuser de sortir les jetons de la boîte malgré les conseils réitérés.

Coup d'œil et mémoire : L'observation de ces épreuves est aussi d'un grand intérêt, comme on s'en doute, le sujet ne se contente pas de placer ce qu'il a retenu et la seule erreur n'est pas de se tromper de place.

Le cas le plus net est celui où il y a un gain progressif de la première à la seconde épreuve, mais là encore il y a bien des différences dans la façon de procéder.

25			

COUP D'OEIL

25	53	47	24
71	36	48	
81		23	

MÉMOIRE

Le résultat finalement obtenu renseigne moins parfois que les procédés employés, certains sujets marquent rapidement les quatre numéros des angles et ne trouvent rien d'autre, certains autres font l'effort de retenir les oppositions 17 - 7- et 18 - 81, d'autres apprennent une seule ligne verticale ou horizontale, souvent même diagonale, plus rarement on reproduit l'image centrale uniquement ; on verra aussi des reproductions périphériques, ou quasi-totales ; beaucoup ne mettent que des numéros exacts mais se trompent de place. Certains ne sont satisfaits que si les numéros et la place leur paraissent tous deux absolument exacts ; les uns vont lentement, réfléchissent, corrigent et cherchent, d'autres ne se font pas tant de scrupules et inventent des numéros, d'autres encore qui sont arrivés à des réalisations presque parfaites d'exactitude faibliront au dernier instant et mettront un faux numéro plutôt que de laisser une case vide.

Bref il y a matière à observations non seulement sur les tendances préférentielles mais aussi sur certains types de caractère.

Voici quelques exemples de reproduction fréquemment donnés

			24
		18	
	17		
91			

1

23			24
	36	40	
	17	58	
25			91

2

25	58		24
71			55
33			
81	23	47	17

3

25	58	47	24
71	36	18	55
33	17	82	40
81		23	91

4

Ces exemples, en diagonale (1), image centrale (2), reconstitution périphérique (3), reproduction presque totale (4) dénotent tous un effort d'apprentissage et des repérages intelligents. Mais ce n'est pas seulement la manière de procéder quant à la méthode qui nous intéresse dans les cas de bonnes reproductions, l'étude des erreurs est aussi riche en renseignements.

Les erreurs les plus fréquentes sont l'inversion de 17 pour 71, 32 pour 23, un chiffre mal mis sur deux, 37 pour 47, 41 pour 47, le décalage de un ou deux rangs, les numéros inventés.

Il faut voir encore comment se présentent ces erreurs.

Premier type : Reproduction brouillée : le sujet se souvient vaguement des numéros mais il est incapable de les localiser ou de reproduire le plan correctement.

Le cas le plus fréquent est celui du sujet qui présente au coup d'œil une ébauche grossière et réalise un progrès en resserrant son plan. Le sujet d'un type inférieur s'embrouille au lieu de progresser et arrive au résultat inverse.

PROGRÈS

48	18				25		
	23		31				
52							
		47					

25	58	42	
	18		55
63	23	47	

		23		
91				
	57		40	
		57		

38		28		23
18		47	16	
	52	13	17	

1

[illegible]

24, 46, 71, 95, 91, 25, 36, 55, 82, 33.

25		58			24
	36				
17			55		
71					
	33				
81		91	95		85

Deuxième type : Ceux qui mettent n'importe quoi pour remplir toutes les cases — ils procèdent en suivant et sans hésitation.

27	38	56	57
58	26	67	96
61	28	95	

25	50	18	
71	75	44	
95	55	33	
52	23	45	

Troisième type : Les sujets commencent par mettre beaucoup de choses exactes en paraissant réfléchir puis mettent des faux numéros au dernier instant pour boucher les trous.

25	47	18	24
42	95	52	40
33	17	36	58
90	23	32	91

Ce sujet a commencé par mettre ce dont il était sûr : 24, 25, 33, 17, 91, puis

les numéros dont il se souvenait sans pouvoir les localiser exactement 47, 18, 95, 36, 58, 23, enfin pour boucher les trous des numéros inventés, 52, 90, 32, 42.

On peut évidemment tirer quelques conclusions sur le caractère des sujets de ce type en les distinguant de ceux qui posent leur crayon plutôt que de mettre quelque chose d'inexact ou dont ils ne sont pas sûrs, aussi bien que de ceux qui cherchent longtemps, corrigent, raturent ou ont recours à des points de repères précis.

Nous avons recherché en séparant adultes, filles, garçons dans quelle proportion se manifestait dans ces différents groupes la tendance à la triche (apparition dans le plan donné par le sujet de numéros n'existant pas sur le cadre : que ce soit des numéros plus ou moins ressemblants à ceux du tableau primitif, 47 à la place de 48 — 32 à la place de 23 — ou des numéros absolument inventés 13 à la place de 95, 16 à la place de 40, et constaté dans tous les cas qu'elle était assez élevée.

Nous avons en effet rencontré ces faux numéros (souvenirs incomplets ou déformés et nombres délibérément surajoutés), dans 52 % des cas chez les filles, 53 % chez les garçons, 57 % chez les adultes.

Nous avons cherché ensuite s'il existait un rapport entre cette tendance à surcharger le tableau et la pauvreté de rendement dans les épreuves de coup d'œil et mémoire.

Filles : corrélation entre triche et coup d'œil : $0,19 \pm 0,06$
et apprentissage $0,23 \pm$

Garçons : corrélation entre triche et coup d'œil : $0,15 \pm 0,07$
et apprentissage $0,22 \pm 0,07$

Corrélations comme on le voit, pratiquement inexistantes, les résultats trouvés pour les adultes n'en paraissent que plus significatifs.

Adultes : Triche et coup d'œil : $0,43 \pm 0,06$
Triche et mémoire : $0,44 \pm 0,06$

et qui confirme nos observations : alors que l'enfant met des faux numéros un peu au hasard et sans obéir à une impulsion bien déterminée l'adulte a tendance à surcharger son tableau systématiquement là où il sent que sa mémoire lui fait défaut. Pour rendre cette condition plus sensible nous avons insisté auprès de tous les sujets en leur demandant de chercher encore, de donner leur maximum, de ne pas rendre la feuille avant d'avoir rempli le plus possible de cases et de s'être assurés du résultat le plus complet. Il était facile de voir à ce moment que les sujets les moins suggestibles résistaient davantage aux tentations de leur amour propre ou de leur imagination, les adultes qui nous donnaient le plus de faux numéros, étaient ceux qui paraissaient dans leurs commentaires sur la tâche, les plus frappés de leur propre incapacité, à reconstituer le tableau. Il est à noter que les adultes se trouvaient dans une atmosphère de compétition un peu particulière, car il y avait parmi ces sujets un groupe de jeunes femmes envoyées par un centre de mécanographie pour des épreuves de sélection. Ces dernières recrues se sont montrées à un très bon niveau pour la rapidité, et le classement mais faibles en coup d'œil et en mémoire, elles se sont montrées émotives et perturbées au rythme. On nous objectera évidemment qu'il n'est pas très facile de discriminer ce qui est tendance à la triche et ce qui est imprécision du souvenir à proprement parler, un sujet pouvant en toute bonne foi être convaincu de l'exactitude de ce qu'il présente. L'observation du comportement donne là des indications précieuses, nous avons constaté à quelques exceptions près, que tous les sujets ne plaçaient les numéros dits inventés qu'après des hésitations et tâtonnements et presque toujours après avoir épuisé leur réserve de souvenirs exacts ou partiellement exacts. En outre, en reprenant un à un les dossiers complets des enfants et en relevant les indications relatives à leur comportement

dans toutes les autres épreuves subies à la consultation d'orientation professionnelle, nous avons constaté que les numéros incomplets (assez semblables à ceux du tableau) apparaissaient chez les enfants vaniteux ou dissimulés.

CONCLUSION

Nous ne prétendons pas avoir épuisé ici toutes les observations que l'on fera avec profit en appliquant ce test à des groupes plus étendus et plus homogènes. Nous avons simplement voulu indiquer dans quelle direction nous avons orienté nos recherches et nous pensons que les éléments recueillis peuvent dès maintenant être utilisables et fournir aux orienteurs des renseignements précis sur le rendement des sujets dans une tâche dont nous avons dissocié les différents aspects.

Comme nous l'avons esquissé ce test offre aussi des indications caractérielles : émotivité, tendance à la triche, originalité dans les méthodes, esprit d'opposition, ordre, méticulosité, tendance à compliquer la tâche, souci de précision, incapacité de travailler seuls sans un stimulant constant ou au contraire besoin de s'organiser indépendamment à l'exclusion de toute intervention étrangère, peuvent être décelés à partir de points de repères et de moyens de contrôles précis.

Nous conseillons donc l'utilisation de ce nouveau test de classement non seulement là où il s'agit de déterminer l'aptitude au travail de bureau conçu dans ses applications manuelles mais aussi dans tous les cas où on cherchera une vérification de certains traits de caractère et toutes les fois que n'ayant pas le temps d'établir un examen complet un peu à l'aveuglette, l'orientateur voudra s'en rapporter à ce test de sondage pour analyser ensuite plus à fond les aptitudes que le profil obtenu aura mises en relief.

Irène LÉZINE.

Service de Recherches de l'I.N.O.P.
Paris, novembre 1943.

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES

Formation des Conseillers d'Orientation Professionnelle

Nous reproduisons ci-dessous deux documents relatifs à la formation des Conseillers d'O. P. L'un est le texte de l'arrêté relatif à l'examen pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller d'O. P. L'autre est le vœu du Conseil de Direction relatif à la formation et au perfectionnement des conseillers d'O. P.

Il est probable qu'interviendra promptement une réforme nationale de la formation des conseillers d'O. P. Il ne faut plus que la profession se ressente des formations par stages « accélérés », qui n'offrent pas de garantie, ni que des équivalents de diplômes soient donnés après formation purement livresque. En demandant deux ans d'études, l'uniformité des programmes, l'accentuation du caractère pratique des examens, l'extension des stages préliminaires, nous avons conscience de défendre la profession, que le régime de Vichy a trop eu tendance à rabaisser souvent au voisinage de la charlatanerie. Le public veut avoir à faire à un personnel qualifié. L'orientation professionnelle n'est pas et ne doit pas être une demi-sinécure. Ce sont là des vérités évidentes, mais qu'il est nécessaire de rappeler au moment où s'ouvre une nouvelle étape de notre vie professionnelle.

ARRÊTÉ DU 16 FÉVRIER 1944

fixant les conditions d'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Professionnelle

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE,
Vu le décret du 27 janvier 1944 portant création d'un diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Professionnelle ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les candidats au diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Professionnelle sont tenus de se faire inscrire au Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'Enseignement Technique, 4^{me} bureau, un mois avant la date fixée pour l'examen qui est indiquée en temps utile par voie d'avis inséré au Journal Officiel.

A leur demande d'inscription, établie sur papier timbré, les candidats doivent joindre :

- 1° Un extrait de leur acte de naissance ;
- 2° Un certificat de scolarité délivré par le Directeur de l'Institut National d'Etudes du Travail et d'Orientation Professionnelle ou par le Directeur du Centre de Formation d'Orienteurs agréé.

Ils doivent, en outre, justifier du versement des droits d'examen et de diplôme dans les conditions qui seront fixées par une décision ultérieure.

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'Education Nationale arrête la liste des candidats admis à concourir et en avise les intéressés.

ARTICLE 2. — Les épreuves écrites se passent entre le 15 juin et le 14 juillet dans les départements chefs-lieux d'Académie, sous la surveillance de l'Inspecteur d'Académie. A l'issue des épreuves, les compositions sont immédiatement transmi-

ses au Ministre de l'Education Nationale, direction de l'enseignement technique, 4^{me} bureau, accompagnées du procès-verbal de la séance.

Les épreuves pratiques et orales ont lieu à Paris.

Les différentes épreuves portent sur les programmes annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3. — Les épreuves écrites comprennent :

1^o Une composition sur la psychologie (ou la pédologie). Durée : 2 heures.

2^o Une composition sur la pathologie (générale et psychiatrique). Durée : 2 heures.

3^o Une composition sur les sciences économiques ou l'étude du travail. Durée : 2 heures.

4^o Une composition sur la technique des métiers. Durée : 2 heures.

Les épreuves écrites sont cotées de 0 à 20. Un total de 48 points pour les quatre épreuves est nécessaire pour l'admissibilité aux épreuves pratiques.

Les épreuves pratiques comportent :

1^o Un examen psychologique comprenant la pratique des tests.

2^o Un examen physiologique.

3^o Une épreuve relative à la technique de l'Orientation Professionnelle.

Les épreuves pratiques sont cotées de 0 à 20. Un total de 36 points est nécessaire pour être admissible aux épreuves orales.

Les épreuves orales se composent :

1^o d'une interrogation de psychologie ou pédologie ;

2^o d'une interrogation de physiologie ;

3^o d'une interrogation sur les sciences économiques ou l'étude du travail ;

4^o d'une interrogation sur l'organisation de l'Orientation Professionnelle et la technique des métiers.

Les épreuves orales numérotées 1 et 3 porteront sur les matières qui n'auront pas fait l'objet des épreuves écrites numérotées également 1 et 3.

Les épreuves orales sont cotées de 0 à 20. Sont admis définitivement les candidats qui ont obtenu une moyenne générale de 12 sur 20. La mention « Bien » est accordée aux candidats ayant obtenu une moyenne générale de 14 sur 20 et la mention « Très Bien » à ceux dont la moyenne générale atteint 16 sur 20.

La mention ne figure pas sur le diplôme délivré par le Ministre secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

Le bénéfice des admissibilités acquises à une session d'examen est valable pour la session suivante.

ARTICLE 4. — Après clôture des opérations, le président du jury transmet le procès-verbal de celles-ci au Ministre secrétaire d'Etat à l'Education Nationale qui arrête la liste des candidats admis à recevoir le diplôme d'Etat de conseiller d'Orientation Professionnelle.

Fait à Paris, le 16 février 1944.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 16 FÉVRIER 1944
fixant les conditions d'obtention
du Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Professionnelle

PROGRAMME DES ÉPREUVES

a) PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMÉTRIE.

Apport constitutionnel et héréditaire et apport éducatif dans la mentalité biologique et sociale.

Les différences individuelles d'aptitudes.

Bases physiologiques des phénomènes psychologiques.

Les processus sensoriels. Le toucher et les sensibilités cutanées et profondes, sensibilités proprioceptives et intéroceptives. La vision. L'audition. Le goût et l'odorat.

La perception et ses lois d'organisation.

Les niveaux d'efficiences et les processus d'attention. Entraînement et fatigue.

Les fonctions mnémoniques. La fonction verbale, les fonctions symboliques supérieures et la pensée. L'intelligence et ses principaux types ; ses modes d'examen.

La régulation effective et les perturbations émotionnelles. Les tendances et le caractère.

L'activité ; formes élémentaires et complexes. Les coordinations sensori-motrices et les processus d'apprentissage. Les régulations volontaires.

Méthodes d'examen et psychométrie.

Notions élémentaires de statistique ; distribution et courbes de fréquence. Valeurs significatives et indices de dispersion. Le calcul des corrélations et les principes d'analyses factorielles.

Les tests et leurs caractéristiques. Fidélité et validité. Modes d'étalonnage (décilage, tétronnage). Procédés représentatifs : les profils et les profiogrammes.

a) *Pédologie.*

Le développement des fonctions chez l'enfant : affectivité ; motricité, langage, niveau mental.

Evolution de l'intelligence et du caractère.

La puberté et l'adolescence.

Intérêts, goûts, idéaux.

b) *Pathologie (Physiologie générale).*

Etude du squelette et mesures anthropométriques.

Etude des grandes fonctions : circulatoire, respiratoire, digestive, excrétoire.

Etudes des fonctions nerveuses élémentaires et supérieures. Réflexes. Régulation effective. Processus sensori-moteurs.

Sécrétion et régulation hormonales.

Physiologie du travail.

Etude du muscle (contraction, phénomènes chimiques et électriques, myographie, ergographie), fatigue et fatigabilité.

Mesures du travail et des dépenses de l'énergie de l'organisme. Définition et étude du rendement au cours du travail professionnel.

Rationalisation du travail. Normalisation des outils.

Pathologie générale et neuropsychiatrie.

Le rôle du médecin en orientation professionnelle.

Dépistage des perturbations pathologiques.

Contre-indications et appréciations fonctionnelles.

Les grandes lignes de l'examen somatique.

Notions sommaires sur :

Les affections cutanées ;

Les troubles des grands appareils, circulatoire, respiratoire, digestif, excréteur, locomoteur, génital.

Les organes sensoriels.

L'examen neuro-psychiatrique de l'enfant.

Les principaux groupes d'anomalies : débilité, mentale, instabilité, épilepsie, perversions instinctives, etc...

Les types constitutionnels et les prédispositions morbides.

c) *Sciences Economiques.*

Les grandes lignes de la vie économique.

La production et ses principales branches. L'agriculture. L'industrie. Les transports. Le commerce et la banque.

L'affectation des individus aux systèmes de production et les régimes de production.

L'artisanat. Le régime ouvrier et les organisations syndicales, le travail à domicile. La charte du travail.

Groupements économiques et professionnels. Chambre de commerce, Chambre des métiers, etc...

Entreprises individuelles : sociétés, ententes industrielles, cartels et trusts ; coopératives ; exploitations collectives (les communes, l'Etat).

Le développement du machinisme. Les rapports entre employés et employeurs. Salariat. Travail aux pièces. Primes de rendement et participation aux bénéfices. Les prix et la puissance d'achat. Le niveau de vie.

c) Etude du travail.

L'hygiène du travail. L'habitation et l'atelier. Eclairage, chauffage, ventilation, etc... L'alimentation. Le problème de l'alcoolisme.

Les maladies professionnelles et leur prophylaxie.

La sécurité du travail et la protection contre les accidents du travail.

L'organisation du travail. Le taylorisme.

La sélection professionnelle et la rationalisation de l'apprentissage.

La réglementation générale du travail.

Le marché du travail et ses fluctuations.

Le chômage et les services de la main-d'œuvre

Les migrations des travailleurs.

d) Organisation de l'O. P.

Le problème général de l'orientation professionnelle. Origines du mouvement. Données sur le développement de l'O. P.

Les rapports avec l'éducation et le rôle de l'école. Le préapprentissage.

Organisation générale en France et législation de l'O. P.

Les Centres d'O. P. Organisation administrative et financière. Organisation intérieure. Les locaux, le personnel. L'appareillage. Les tests. Le matériel. Les dossiers. Le service de propagande. La documentation générale et locale. La connaissance du marché du travail.

Les relations extérieures : services publics, autorités locales, employeurs, établissements scolaires, familles, etc...

Le conseil d'orientation. Service de la consultation. Les fiches. Maintien du contact et contrôle de l'orientation. Collaborations diverses (médecins, assistantes sociales, etc.). Le placement. Les services annexes éventuels (sélection, dépistage d'arriérés).

Les aptitudes et qualités professionnelles exigibles du conseiller d'orientation professionnelle.

d) Technique des métiers.

Nomenclature des métiers.

Technique proprement dite des métiers. Etude des familles professionnelles et analyse des métiers qui les composent. Etablissement des monographies.

Dans chaque famille, étude sommaire des métiers essentiels qui en font partie en s'inspirant du plan suivant : désignation et but du métier considéré. Historique des métiers. Conditions d'exercice d'hygiène et de sécurité. Aptitudes diverses et connaissances nécessaires. Contre-indications s'opposant en tout ou en partie à l'exercice du métier. Conditions de formation. Evolution et avenir du métier.

Prédominances locales ou régionales de certaines activités professionnelles.

[*]
[*]

PROGRAMME DE L'EXAMEN PRATIQUE

Trois épreuves

1^o PSYCHOLOGIE

(comprenant la pratique des tests)

Mesurer des temps de réaction (rapidité et régularité) ; réaction simple et réactions de choix.

Epreuves d'habileté manuelle (tapping, pointage, dextérimètre, trémomètre, test du tourneur).

Le toucher (acuité tactile, stéréosthésimètre, gravimètre et soupèsement ; l'appréciation des épaisseurs, de la rugosité).

La sensibilité auditive (acuité auditive et les procédés de mesurer les tests d'acuité musicale).

La sensibilité visuelle (discrimination des brillances, des nuances et des saturations chromatiques). L'étendue du champ visuel. La vision binoculaire et l'acuité stéréoscopique).

Les tests d'attention soutenue et distribuée ; l'entraînement et la fatigue dans l'effort mental.

Les tests pour l'étude des différentes formes de mémoire (vitesse de fixation, ténacité).

Tests de niveau et tests d'intelligence, individuels et collectifs, application et correction.

L'emploi des questionnaires.

Exercices de notation, d'étalonnage ; établissement de profils. Détermination des valeurs significatives et d'indices de dispersion. Calcul d'indices de corrélation.

2° PHYSIOLOGIE

Mesures anthropométriques et détermination des principaux indices de robusticité.

Mesures respiratoires. Spirométrie.

Mesures cardio-vasculaires. Pression artérielle, épreuves d'effort.

Dynamomètre et dynamographie ; détermination d'indices de ténacité et fatigabilité.

Détermination de l'acuité visuelle.

Etendue de l'accommodation, coordination binoculaire.

Dépistage du daltonisme.

Utilisation d'une fiche médicale.

3° TECHNIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Examen technique d'un dossier et conclusions pratiques.

Interprétation des renseignements figurant sur la fiche psychologique.

Utilisation des conclusions médicales.

Interprétation de la fiche scolaire.

Interprétation des résultats des tests.

Interprétation de graphiques statistiques relatifs au marché du travail.

Interprétation des données fournies au cours de l'entretien avec la famille et avec l'enfant.

Vœu du Conseil de Direction du G. P. C. O.

concernant

la formation et le perfectionnement des Conseillers d'Orientation

Le Conseil de Direction du Groupement professionnel désire voir s'élever autant que possible le niveau professionnel des Conseillers et Conseillères d'Orientation Professionnelle estime que leur formation doit s'inspirer des directives suivantes :

I. — ADMISSION DANS LES INSTITUTS ET CENTRES DE FORMATION

L'âge d'admission doit être relevé à 25 ans. Les élèves doivent posséder une culture du niveau de la licence ou avoir eu l'expérience d'un métier ou d'une profession qu'ils auront exercé avec succès.

L'admission ne peut être prononcée qu'au bout de deux mois. Elle doit obligatoirement être précédée d'un examen de sélection spécialement adapté à la fonction de Conseiller ou Conseillère d'Orientation Professionnelle et des aptitudes qu'elle exige. Cet examen devra être commun aux différents Instituts ou établissements d'enseignement se chargeant de cette formation. Il doit porter sur les points suivants :

- a) examen médical général ;
- b) examen d'ordre sensoriel ;
- c) examen d'aptitudes générales et, en particulier, aptitude à l'effort intellectuel ;
- d) examen caractériel comportant étude morpho-psychologique et graphologique.

II. — FORMATION

L'enseignement, à la fois théorique et pratique, doit s'étendre sur deux années. Il doit tenir compte des trois aspects théorique, social et éducatif et insister spécialement sur la formation de l'esprit clinique et de diagnostic du futur conseiller.

A) Première année d'études :

L'enseignement théorique est donné au cours de la première année dans les Instituts ou tous établissements d'enseignement, Universités, Ecole des Arts et Métiers, écoles privées, etc..., dont le programme d'études correspond à cet enseignement.

Ce dernier doit obligatoirement inclure des travaux de psychologie expérimentale, de psychologie appliquée et de psychologie pathologique, cours de neuro-psychiatrie infantile, étude des fonctions sensorielles et, en particulier, du système nerveux ; psychologie et physiologie du travail et principes de l'organisation scientifique du travail. Cours de statistiques appliquées à la psychologie et à l'éducation.

Au cours de cette première année, les élèves feraient un stage pratique de durée limitée dans les établissements d'enseignement, ce stage devant être considéré comme une démonstration des méthodes d'examen psychologique et une initiation à ces méthodes, non comme une formation.

A l'issue de cette année, les élèves subiront un examen qui leur confèrera le certificat d'études théoriques et donnera droit à l'inscription aux cours de deuxième année.

B) Deuxième année d'études :

La seconde année d'études, qui sera une année complète de travail, est consacrée à la formation sociale, éducative et clinique du futur conseiller. Elle doit se faire dans les Centres d'Orientation Professionnelle agréés à cet effet. La liste de ces centres pour toute la France doit être mise à la disposition des élèves dès leur admission définitive en première année. La désignation du centre de formation pour un élève donné se fera d'accord avec ses désirs personnels, le directeur de ses études et le directeur du centre. L'élève recevra toute sa formation dans le centre désigné. Le passage dans plusieurs centres d'Orientation Professionnelle n'aboutissant qu'à une dispersion des efforts, empêchant une intégration complète de l'élève dans la vie du centre à laquelle il se sent étranger et ne pouvant ainsi que lui donner une idée incomplète de ses responsabilités ne semble pas devoir être retenu.

L'année d'études dans un Centre d'Orientation Professionnelle ne pourra être efficace qu'aux conditions suivantes :

- 1) L'élève sera rétribué et soumis aux mêmes disciplines et aux mêmes heures de travail que le personnel définitivement attaché au centre.
- 2) Le Directeur d'un centre agréé en vue de la formation pratique et clinique d'un ou de plusieurs élèves doit avoir, non seulement une responsabilité d'administrateur, mais également une responsabilité de professeur. Il doit avoir l'autorité et la possibilité de compléter l'enseignement pratique que reçoit l'élève à son centre par un enseignement théorique appuyé sur l'expérience et la pratique de l'Orientation Professionnelle.
- 3) L'année d'étude et de formation auprès du Centre d'Orientation Professionnelle agréé à cet effet doit être organisée méthodiquement selon un programme d'enseignement et de formation dont les grandes lignes doivent être définies à l'avance et qui seront communes à tous les Centres ainsi désignés. Chaque trimestre, l'élève devra fournir un rapport de ses activités au Centre, à l'Institut dans lequel il a reçu sa formation théorique.

- 4) Au cours de cette année et en dehors de son travail au Centre et des consultations auxquelles il assistera et prendra part, des dispositions devront être prises pour que l'élève puisse suivre des consultations de neuro-psychiatrie infantile, de psychiatrie adulte dans une consultation de maladies mentales et de neurologie dans un service d'hôpital. Dans la dernière partie de ses études, il devra participer dans les cliniques sus-dites aux examens d'enfants déficients et anormaux, caractériels, délinquants, etc... La formation devra inclure des visites d'usines, des contacts avec les directeurs d'écoles et les industriels, des visites d'écoles professionnelles, des études sur la documentation scolaire et professionnelle.

Sanction finale. — A l'issue de ces deux années d'études, l'élève présentera une thèse dont le sujet aura été choisi d'accord avec l'établissement enseignant et le directeur du centre. Cette thèse, qui sera précédée d'une interrogation orale sur la pratique de l'Orientation Professionnelle et qui tiendra compte des comptes rendus trimestriels fournis par l'élève sera présentée devant un jury. A côté des professeurs des établissements enseignants, ce jury devra inclure des praticiens de l'Orientation Professionnelle.

L'acceptation de la thèse confèrera à l'élève le titre de Conseiller d'Orientation Professionnelle.

III. — NOMINATIONS

Le Conseiller d'Orientation Professionnelle ne pourra devenir directeur de Centre qu'après deux années d'exercice dans la profession après l'obtention de son diplôme complet.

IV. — PERFECTIONNEMENT

(sous l'égide du groupement)

Les sessions de perfectionnement ne seront pas un supplément d'enseignement mais un échange de points de vue des Conseillers. Les sujets d'études seront préalablement choisis par le bureau, sur la demande et les suggestions des Conseillers d'Orientation Professionnelle et après approbation du Conseil de Direction ; ils donneront lieu à la présentation de travaux particuliers et de discussions auxquelles participeront librement tous les conseillers. Le groupement pourra appeler à ces sessions d'études des personnalités du dehors.

Les sessions de perfectionnement devront avoir lieu annuellement.

Documentation.

Le bureau se propose d'être l'intermédiaire entre les conseillers pour tout échange de documentation, recherche de tests, étalonnages et barèmes, livres à consulter sur des questions spéciales, documentation étrangère, etc...

Maintien du niveau professionnel.

Le groupement se réserve le droit de rayer parmi ses membres ceux dont l'insuffisance professionnelle aura pu faire l'objet d'une enquête et d'un rapport d'un ou de plusieurs délégués régionaux si les activités professionnelles de ces membres peuvent porter préjudice au bon renom de l'Association.

NOTES ET INFORMATIONS

Lors des *Journées médico-sociales de Montpellier* (novembre 1943) consacrées à l'Enfance Malheureuse, les D^{rs} Chaurand et Bonafé (de St-Alban, Lozère) et M. Beaussier, directeur du C.O.P. des Pyrénées-Orientales, ont présenté un rapport sur « la classification des dysharmonies infantiles et la définition des termes usuels en psychologie médico-sociale ».

*
**

L'Institut régional de psycho-pédagogie médico-sociale a été inauguré le 8 novembre 1943 (18, rue de l'Ancien-Courrier, Montpellier). La direction en a été

confiée au Dr Lafon, chargé d'agrégation, membre du conseil technique de l'Enfance déficiente ou en danger moral près la Commission interministérielle, directeur du C.Q.P. de Montpellier.

Le but de l'Institut est de former des rééducateurs, des observateurs, des psychotechniciens, des éducateurs d'orphelinats, des assistantes sociales spécialisées, et de créer un centre de recherches visant à une meilleure connaissance des causes de la mauvaise hygiène mentale infantile.

*
**

Le Dr Ferdière, médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Rodez, a fait le 27 novembre une conférence sur « la mimique de l'enfant » à l'Institut R. de psycho-pédagogie de Montpellier.

*
**

Glané dans le *Bulletin du Bureau International d'Education*, Genève (4^{me} trimestre 1943, n° 69) :

On prête en Colombie une grande attention à la sélection dans les écoles professionnelles. Les autorités favorisant le système des écoles dites « vocationnelles ». Dans ces écoles les élèves fréquentent les différents ateliers pendant 8 heures par semaine. On peut ainsi se rendre compte de leurs goûts et de leurs désirs et, au bout d'un an, les orienter avec beaucoup plus de chances de succès vers la profession qui répond le mieux à leurs aptitudes et à leur vocation.

*
**

En U.R.S.S., le Commissariat National de Prévoyance Sociale, réorganisé par un décret du 6 mars 1942, dirige et surveille entre autre l'institution d'écoles techniques pour la formation professionnelle d'adultes invalides et d'enfants ainsi que des membres des familles des mobilisés. Il s'occupe aussi du placement des personnes ayant reçu une formation.

*
**

Signalons aussi d'après le même *Bulletin* un travail de F. Baumgarten et M. Tramer : *Kinderzeichnungen in nergleichend psychologischer Beleuchtung*. Bâle, extrait du *Zeitschrift für Kinderpsychiatrie*, 1943. Les auteurs ont examiné au moyen du dessin la psychologie de 165 fillettes et 107 garçons serbes âgés de 5-12 ans hébergés en Suisse. Ils les ont soumis à 3 tests comportant 1° dessin d'un bonhomme ; 2° dessin entièrement libre ; 3° dessin se rapportant à leur patrie.

*
**

H. Amoss et C. Staggill. *Canadian Intelligence Examination*. Toronto, 1940. Batterie de tests pour mesurer l'intelligence et les aptitudes scolaires utilisés dans la province d'Ontario, présentés sous forme de manuel utilisable par chaque maître.

*
**

Escuela especial de Orientacion y aprovechamiento. II Memoria, Valencia, 1943. Ensemble de documents relatifs à l'activité de l'Ecole Spéciale de Valence destinée à l'orientation et l'amélioration des enfants déficients (fiches, questionnaires, examen des aptitudes, examen physiologique, rendement scolaire, expression graphique, caractérologie, etc...). L'école possède un laboratoire psychotechnique.

ANALYSES ET COMPTE RENDUS

Orientation Professionnelle et apprentissage

51. — J. FONTÈGNE et H. LUC. — *L'Ecole et l'Orientation Professionnelle*. (Les Cahiers du Réapprentissage et de l'Apprentissage, n° 6, Décembre 1943, 156 p.).

Cet important fascicule groupe les conférences faites au mois d'avril 1943 aux Journées d'Information organisées à Paris par la Direction de l'Enseignement Technique. La partie principale est l'œuvre de M. Fontègne, qui nous a livré ici tout l'essentiel de ce qu'il pense des rapports nécessaires entre l'O. P. et l'école *primaire*. Car il faut souligner que c'est uniquement l'école primaire qui est en cause ici, et que, par conséquent, le problème général des rapports entre l'O. P. et l'enseignement ne peut y être considéré comme abordé dans son ensemble.

Nous ne nous plaignons pas que M. Fontègne ait abordé le problème par les détails et le côté pratique, car c'est cela qui nous permet le mieux de constater à quel point les rapports entre l'O. P. et l'Ecole sont encore occasionnels, superficiels, en quelque sorte *inorganiques*, et livrés à l'initiative locale des Inspecteurs d'Académie ou des Conseillers d'orientation. Dans la 3^e partie de la brochure, M. Fontègne a groupé de la page 13 à la page 72 un matériel considérable dont voici le résumé. D'abord, il indique que l'instituteur ne peut conduire seul l'orientation, soit par incompetence, au moins partielle, soit parce qu'il est parfois éloigné des problèmes économiques posés par l'O. P. Le rôle de l'Ecole serait alors de *préparer* l'O. P. Pour cela, elle viserait à une sorte de préorientation professionnelle, plaçant l'enfant dans une ambiance professionnelle (causeries, monographies, visites, travail manuel, etc...) qui lui permettra de se former une mentalité et un idéal professionnel. M. Fontègne donne ici une série de schémas et d'exemples de ce qu'un instituteur peut faire. Ensuite elle grouperait des observations qui serviraient à l'orientation individuelle ultérieure. Il s'agit d'abord de distinguer les manières de choses, les manières d'idées et les manières d'hommes, sans d'ailleurs que cette distinction ait rien de rigoureux. L'instituteur peut faire bon nombre d'observations en classe ou en récréation, sur les jeux, le type d'activité spontanée, sur les formes de l'attention, de la mémoire, sur les qualités sensorielles, sur le graphisme, etc... Mais c'est surtout l'*Atelier-école* qui lui permettra une observation de choix. A condition, ajouterons-nous, que l'atelier-école se généralise. Mais M. Fontègne nous dit : « Il faut qu'à tout prix l'enfant de 13 à 14 ans, qui sait qu'il est voué à l'usine, à l'atelier, au chantier, au bureau, à la ferme, vive une autre vie. Seul l'atelier-école le lui permettra. » Mais que signifie au juste *être voué* à l'usine, etc... ? N'est-ce pas s'incliner (à 13 ans) devant des considérations sociales bien étroites ? Ne vaudrait-il pas mieux que tous les enfants reçoivent une initiation manuelle (y compris dans le 2^e degré), quitte à ne faire entrer dans un atelier-école spécialisé que les enfants qui auront été *choisis* pour l'apprentissage de certains métiers dits manuels, bien qu'ils réclament la plupart du temps plus de tête qu'un grand nombre d'emplois de bureau ? En tout cas, l'observation systématique des aptitudes d'ordre professionnel, intellectuel, affectif, sera facilitée à l'Atelier-Ecole. Pages 47 à 51 M. Fontègne donne un modèle de « fiche d'atelier devant servir pour l'O. P. », de fiche pour l'observation des jeux, de fiche d'éducation physique, puis page 56 un résumé des observations psychologiques à faire sur la façon de travailler de l'enfant. Enfin, il passe en revue les observations qui peuvent être faites *au cours des divers enseignements scolaires* :

(français, histoire, géographie, calcul, dessin, sciences, chant) et les résume dans un projet de fiche scolaire (p. 67-69) divisé en 3 parties : deux à remplir par l'enfant, une par le Maître.

M. Fontègne répond ensuite à deux sortes d'objections. D'abord si c'est l'école qui fait l'O. P., que deviendront les orienteurs ? A quoi il répond que les tâches de coordination ne leur manqueront pas. Ensuite, *les instituteurs sont-ils préparés à cette tâche ?* Il faut bien reconnaître que non. N'oublions pas que le simple programme de travail manuel du 2^e cycle n'est pas *en général* appliqué (sans même parler d'observation pré-professionnelle !) justement parce que les Instituteurs prétendent ne pas être compétents ! Aussi M. Fontègne propose-t-il quelques suggestions : compléter le programme des Instituts de Formation Professionnelle, y introduire des exercices pratiques de psychologie, stages des élèves-instituteurs dans les C.O.P., conférences d'O. P. aux conférences pédagogiques et Ecoles Normales Supérieures, etc... Il pense aussi que des Instituteurs diplômés pourraient aider directement les C.O.P., et que la plus grande partie des opérations d'O.P. pourraient se faire à l'Ecole.

On le voit, les propositions de M. Fontègne concernent surtout l'avenir. Comme nous le disions, il n'existe pas encore actuellement de liaisons *organiques* entre l'Ecole et l'O.P. parce que l'Ecole prépare *aux examens* et *non au métier*. A la base de tout devrait donc intervenir une réforme de l'enseignement : telle est la leçon fondamentale qui découle de l'analyse très fouillée de M. Fontègne.

Le cahier contient encore une Etude de M. Fontègne sur l'O.P. vers les métiers du Bâtiment, précédée d'une conférence très documentée de M. Pierre Noël (peut-être serait-il temps en 1944 que le C.O.B.T.P. publie des chiffres sur les résultats de cette campagne entreprise depuis plus de deux ans ; ils ne manqueraient pas d'être instructifs). Ensuite un rapport de M. Branchu sur *l'Ecole et le Maintien à la terre*, qui présente des résultats plutôt négatifs. Enfin, une étude très précieuse de M. Fontègne sur les examens pour l'*admission dans les Collèges Techniques*, qui contient un grand nombre d'épreuves faciles à réaliser. Dans les annexes, relevons quelques indications sur le *contrôle des résultats de l'O.P.*

P. N.

52. — B. LAFAILLE. — *Orientation professionnelle collective. La région parisienne et l'avenir professionnel des enfants.* (Circ. n° 29 du Centre Nat. de Doc. professionnelle. Nov. 1943.)

Le directeur du Centre national de Documentation Professionnelle commente les résultats d'une enquête sur les besoins professionnels dans la R. P. comparés aux désirs des enfants. Mais que faut-il entendre par *besoins professionnels* ? C'est là le point délicat, qui est loin d'être clairement compris. Lafaille nous dit que ces besoins ont été appréciés d'une part en admettant que la structure économique de la France d'avant guerre ne connaîtra pas de modifications notables, et d'autre part en utilisant la documentation des Comités d'organisation et ministères relatives aux prévisions. A notre avis, il faudrait prévoir des zones très différentes de « besoins ». Par exemple, il est clair que la reconstruction des Bâtiments détruits constitue un besoin inéluctable, tandis que l'organisation d'une industrie de la télévision, du caoutchouc synthétique ou du pétrole en France, traduit des besoins d'un autre ordre, dérivés du progrès technique et des investissements de capitaux dans ces nouvelles branches de production. Le cinéma emploie actuellement 60.000 personnes ; or, une prévision faite en 1919 sur la base de 1913 n'en aurait peut-être pas compté un millier.

Les besoins économiques se présentent donc actuellement sous *trois aspects* : d'abord la satisfaction de déficits ou retards artificiels (destructions et usure de guerre) ; ensuite le renouvellement du fonds économique acquis de la nation ; troisièmement l'extension de nouvelles techniques. Ces trois sortes de besoins peuvent être entre-mêlés, mais ils posent des problèmes de main-d'œuvre, d'encadrement et par conséquent d'orientation distincts.

On sait aussi que les industriels se disputent déjà pour savoir si dans l'après-guerre il faut d'abord développer les industries de *production* ou les industries de *consommation* (les secondes n'étant pas tributaires de l'étranger de la même façon que les premières). On conçoit que le problème est important et qu'on hésite à livrer ce choix à la concurrence. Ses incidences sur la classe ouvrière peuvent

être considérables. On est alors amené à se demander qui décidera de ce choix, et comment. En somme, s'il y a des « besoins professionnels », qui les précisera, les mesurera, les satisfera, et au nom de quels principes ? Les hommes d'affaires ne se gênent pas pour le dire : ceux qui l'emporteront dans la course au profit. Voilà donc le problème qu'il faut examiner, avant de faire de l'O.P. collective. Des collègues diront : nous faut-il aussi devenir économistes ? Nous répondrons : Certainement ! C'est même pour cela que vous avez eu, ou devriez avoir eu, un professeur d'économie politique. Il serait curieux de prétendre lire dans l'âme humaine et ne rien comprendre à notre société. Nous dirons donc à M. Lafaille : d'accord pour une orientation collective à condition que les « besoins professionnels » soient définis par et pour la nation, et non par les Trusts.

Ensuite : comment *ajuster* les goûts des enfants ou des familles aux « besoins professionnels » (que nous supposons convenablement définis). Lafaille propose d'*éveiller des vocations*. Ici nous ne sommes plus d'accord. La formule est creuse, ou peu franche. Quand on aura décidé qu'il faut 50.000 terrassiers au pays, ne parlez pas d'éveiller 50.000 vocations de terrassiers. Les conseillers ne sont pas les payeurs. Il n'y a pas de « vocation » de terrassier. J'attendrai en tout cas qu'un terrassier et non un journaliste, un pédagogue ou un orienteur me le dise. Et il y a pire que terrassier. Il est plus loyal et exact de dire sans détours que dans la mesure (à préciser) ou l'équilibre entre l'offre et la demande pour les professions ne se réalise pas, des affectations dirigées devront avoir lieu. Elles seront bien entendu révisables. Elles n'auront d'ailleurs lieu que dans une limite étroite si les travailleurs parviennent à jouir de conditions de vie convenables. Ces affectations devront bien entendu concerner aussi les jeunes gens de la bourgeoisie.

P. N.

53. — P. FAURE. — *Où en est le problème de l'Orientation professionnelle ?* (Renouveaux pédagogiques, n° 2, 15 janv. 1944.)

L'auteur indique que l'O.P. est passée de la conception *placement* à la conception *service social*. Le reproche principal que fait l'auteur à la conception *placement*, c'est d'être « trop administrative pour que les conseillers pussent aider efficacement l'enfant à découvrir et à cultiver sa véritable vocation ». Par opposition, la conception *service-social* « n'a plus comme premier objectif d'alimenter le marché du travail, mais d'aider chaque personne humaine à découvrir dans la société la place à laquelle la destine l'ensemble de ses aptitudes et de ses goûts ». Cette forme d'orientation « dévoile les destinées humaines en les respectant ». L'idéal à cet effet serait « que les vocations puissent être cultivées d'une façon continue, à partir de leur origine naturelle, dans la famille et dès l'âge de la scolarité ». Cependant, les faits ne paraissent pas du tout correspondre à la thèse de M. Faure (qui est en réalité celle de l'O.P. que nous appellerions confessionnelle). Depuis 1940, le problème du placement « libre » a disparu pour la simple raison que le « marché » soi-disant libre du travail n'existe plus, et a été remplacé par la mobilisation puis par les diverses formes de travail obligatoire. Jamais les vocations (ou prétendues vocations) n'ont été moins respectées, comme chacun le sait. D'autre part, que ce soit sous la forme « libre », semi-libre, ou dirigée, la répartition professionnelle des jeunes dépend forcément de la répartition des activités économiques du pays ; et le problème consiste toujours à *placer* les jeunes gens, dans les différents secteurs de travail, au mieux de leurs capacités d'adaptation, problème qui, pour 95 % de la population n'a pas grand chose à faire avec la recherche des vocations (vocation de docker, de soutier, de vidangeur, de peintre au pistolet, de mineur de fer, etc. ?). L'avenir de l'O.P. est ailleurs : dans la recherche des adaptations optimales, au sein d'un régime social révolutionné — gage d'une possibilité nouvelle de culture pour les masses travailleuses : l'O.P. deviendra alors un véritable *service public*. — P. N.

54. — A. ANTOINE. — *Le reclassement social des tuberculeux* (questions actuelles. Clairac, éd., Aurillac, 1944, 70 p.).

Brochure rédigée de façon vivante et nourrie de faits, qui montrent, à côté des infimes efforts tentés jusqu'à présent, tout ce qui pourrait être entrepris. Clair-vivre, par exemple, qui a englouti des millions, n'abritait en 1939 que 250 malades,

dont une centaine travaillait, ou bricolait (administration, magasins généraux, fabrique de lits et chaises longues, etc...). La « Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail » a créé un service de placement et un service d'O.P. des enfants malades dans les hôpitaux », des Ecoles ménagères et un Atelier spécial, à Vincennes, en 1938, qui reçut 31 ouvrières en 1938 (confection), 5 h. par jour pour 5 jours par semaine. Sur les 15 sorties en fin d'année, 10 ont trouvé des emplois leur convenant, après un temps variable, 2 n'étaient capables d'aucun effort, 2 ont quitté sans raison, 1 a rechuté. A l'étranger, les réalisations sont beaucoup plus nombreuses (Hollande, Angleterre, Belgique, Suisse, Amérique, Italie, U.R.S.S.). En U.R.S.S. on a même créé des « coopératives d'invalides », où plus de 100.000 ouvriers anciens malades étaient employés en 1934.

Les métiers que les tuberculeux guéris peuvent exercer sont nombreux (247 sur les 477 indiqués par Bonnardel et Laugier, dans les métaux fins, la céramique, le livre, les étoffes, le cuir, le bois, l'horticulture, les administrations, le commerce...) L'auteur préconise les coopératives d'artisanat rural. La rééducation et l'orientation professionnelle devraient se faire dans des Ecoles spéciales qui auraient pour tâche : 1° d'empêcher la perte des aptitudes professionnelles par manque d'entraînement ; 2° de perfectionner les aptitudes au travail ; 3° de donner aux malades des possibilités de changer de métier. 70 % des tuberculeux sortant des sanas sont dans ces cas. L'O.P. pourrait se faire directement à l'Ecole ou par l'intermédiaire des Centres départementaux. Mais elle devrait débiter dès le sana où l'on peut organiser l'orientation des malades vers la réadaptation par la cure de travail, grâce à de petits ateliers qui doivent être animés par des assistants sociaux. Il faudrait aussi songer au placement, grâce à des offices spéciaux, comme celui qui existe à la S.N.C.F., où pourraient agir des conseillers professionnels spécialistes. Enfin, pour les chroniques bacillaires il faut organiser de véritables villages sanitaires. — En résumé, une brochure pleine de faits et de propositions concrètes détaillées. Mais dans ce domaine comme dans tant d'autres, ce ne sont pas les paroles encourageantes qui manquent, ce sont les réalisations nationales.

55. — Pierre HENRI. — *La Vie des Aveugles*. Préface de G. Duhamel. (P.U.F. Coll. *Que sais-je ?*, 1944 — 128).

Ce petit livre tout à fait remarquable condense tout ce qu'il faut savoir sur l'adaptation des aveugles à l'univers des voyants, qu'il s'agisse de leur enfance et de leur vie scolaire, de leur vie psychologique, professionnelle, familiale et sociale. L'aveugle n'est pas si démuné qu'on le croit communément, à condition qu'il subisse une éducation appropriée dès l'époque de sa cécité, éducation qui ne saurait être donnée que dans des Ecoles et des Instituts spéciaux. L'adaptation des aveugles à un travail utile est une affaire de la collectivité, et non de la charité privée.

L'auteur distingue six sortes d'aveugles : 1° ceux qui ne voient rien du tout et n'ont jamais vu ; 2° ceux qui après avoir longtemps été des aveugles absolus ont recouvré une parcelle de vision à la suite d'une opération ; 3° ceux qui, bien que pratiquement aveugles, ont toujours eu des perceptions lumineuses faibles ; 4° ceux qui, après avoir eu une vue parfaite, sont devenus complètement aveugles ; 5° ceux qui, après avoir vu parfaitement, n'ont plus que de faibles perceptions du type 3 ; ceux qui, au contraire, après avoir été des demi-voyants, perdent la vue complètement ou à peu près. La cause de la cécité contribue encore à différencier ces catégories. Les différenciations individuelles entre aveugles sont aussi importantes qu'entre voyants. — L'auteur montre ensuite comment grâce à un jeu très varié de suppléances et d'affinement de perceptions, autres que visuelles, l'aveugle parvient à se créer une sphère de comportement « normale », du point de vue affectif aussi bien qu'intellectuel (chapitre nourri des faits très révélateurs). Un chapitre important concerne la *vie professionnelle* des aveugles. Les professions exercées par eux peuvent se répartir en quatre groupes : 1° la musique ; 2° l'accordage, la réparation des pianos et les activités commerciales qui s'y rattachent ; 3° les métiers manuels ; 4° les professions diverses. Pour les métiers manuels, comme le tricotage, la chaiserie, la vannerie, la broserie, les conditions nécessaires sont la sédentarité, l'ordre, la substitution des procédés analytiques à la synthèse visuelle, la concurrence limitée de la machine. On a réussi à placer des aveugles dans des fabriques de meubles, de jouets, de chaussures, de soie artificielle, dans des savonneries, des chocolateries, des confiseries, des manufactures de tabacs, de boutons, de bougies, de liège, d'allume-feu, etc...

Le National Institute for the Blind de Londres a dressé la liste d'une centaine de « travaux de fabrique » qui ont pu être confiés aux aveugles dans divers pays : Opérations de classement, emballage, étiquetage ; épreuve à la jauge et au son ; manœuvre de petites machines (étirage, rivetage, perforation, estampage, bobinage, polissage) ; exécution de menus montages, notamment dans des ateliers d'appareillage électrique (présentation, fixation des vis ou autres pièces sur les socles isolants), etc... Ce ne sont pas là des métiers véritables, mais des besognes simples qui ne demandent qu'un peu d'entraînement — On commence aussi à utiliser des aveugles dans certains services téléphoniques, comme sténographes, comme masseurs.

Le livre se termine sur de précieuses indications sur les possibilités de la vie familiale et sociale des aveugles, ainsi que sur la législation compensatrice en leur faveur. C'est un livre que tout C.O.P. doit posséder.

56. — F. BARRET. — *Histoire du Travail* (P.U.F. Coll. *Que sais-je ?* 1944 — 120 p.)

Petit ouvrage d'initiation qui porte sur l'aspect social et politique du mouvement ouvrier plutôt que sur l'aspect technologique. Il est divisé, un peu arbitrairement, en deux parties : ère de l'outil (esclavage, servage, artisanat et corporations) et ère de la machine (depuis le 18^e siècle). On trouvera des indications sommaires sur le développement des luttes de classes dans l'époque moderne, et même une documentation résumée sur les formes d'organisation du travail dans les principaux pays européens depuis l'éclatement de la deuxième guerre mondiale. M. Barret résume sa tendance dans l'Introduction en écrivant : « l'histoire du travail est étroitement liée aux aspirations permanentes des masses travailleuses vers un avenir meilleur ».

57. — D^r PRÉAUT. — *Le rôle du patronat et de la Médecine du Travail dans le classement professionnel des déficients* (Association de Médecine du Travail et d'Hygiène Industrielles de la Région du Nord, 7 juin 1943).

Le D^r Préaut pose dans cette conférence deux questions : les déficients peuvent-ils donner un rendement rémunérateur ? et : quelles conditions faut-il réunir pour obtenir ce rendement. Sur le premier point, il estime qu'il faut d'abord éliminer les arriérés profonds, psychopathes, grands pervers, voués à un placement définitif. Seuls entrent en ligne de compte les déficients légers qui sont de trois sortes. D'abord les *anormaux du caractère* (instables ou impulsifs, émotifs, anxieux, etc...) dont 70 % sont, d'après les consultations neuro-psychiatriques, des sujets présentant des modalités caractérielles sur lesquelles des circonstances défavorables ont agi, du fait de la misère ou de l'absence de cadre éducatif. Le D^r Préaut montre comment une discipline d'atelier convenablement appliquée peut rendre utiles la plupart d'entre eux, en les adaptant à une fonction précise. Ensuite viennent les *débiles mentaux*, très répandus même dans la vie ordinaire. « Les avantages de ces petits débiles résident dans leur soumission, la régularité de leur débit et de leur automatisme, leur fidélité canine. De plus, ils sont capables de se plier à des besognes auxquelles répugnent les ouvriers normaux. Les inconvénients, c'est leur suggestibilité, la lenteur de leur rythme, leur vanité puérile et susceptible et, enfin, la proie qu'ils offrent aux brimades. Le problème pour eux n'est pas dans la difficulté du travail, car on peut toujours trouver un travail à leur portée, mais dans l'aide qu'ils doivent recevoir pour se conduire dans la vie et ne pas être écrasés dans le milieu de l'entreprise ». Enfin viennent les *débiles physiques*, qui peuvent être récupérés dans une large proportion à condition qu'on leur trouve un rythme convenable, par exemple dans certains métiers artisanaux.

Pour aboutir à ces résultats, il faut que les écoles d'apprentissage ne prennent que les enfants pourvus du C. E. P., ou bien créer des centres d'apprentissage spéciaux gérés par les Comités d'organisation des familles professionnelles. Il faut aussi créer des Centres de travail industriel où des caractériels ou débiles sortis des établissements de rééducation trouvent à s'employer sous surveillance avant d'être placés ailleurs. Il faut enfin que les médecins du travail et techniciens recherchent dans l'usine les postes susceptibles d'être affectés aux différentes catégories

de déficients. Tout ceci pourrait être complété par un office de placement spécial dirigé par des Conseillers d'orientation spécialisés. A l'intérieur des usines, les déficients placés ne doivent pas être laissés sans tutelle ; on peut créer des foyers dans ce but.

En résumé le patronat, les Comités d'organisation professionnelle, la Médecine du Travail, le Service social d'entreprise et l'Etat ont chacun leur rôle à jouer dans cette question. Nous ajouterons volontiers que l'Etat a sans doute le rôle principal à jouer, car on ne peut compter sur l'industrie privée pour rogner délibérément sur son profit en utilisant une main-d'œuvre difficile, à condition que l'Etat ne soit pas lui-même un instrument entre les mains de l'industrie privée...

58. — *Etude sur les coefficients d'utilisation et de placement de la jeunesse dans chaque département.* (Circ. du Centre Nat. de Documentation professionnelle, n° 29).

Les auteurs se sont efforcés de préciser un coefficient qui exprime le rapport actuel dans une région donnée entre la capacité d'absorption des professions de tous genres (la vie économique en général), et la population juvénile disponible dans cette même région.

Pour établir la formule, on distingue :

- a) La population active des ruraux dans un département.
- d) La population active des non-ruraux dans le département.
- m) Le coefficient moyen de renouvellement des ruraux.
- n) Le coefficient moyen de renouvellement des non-ruraux.

(Ces deux coefficients sont calculés en fonction de la durée moyenne du travail suivant les métiers ; ils sont donc plus élevés en général chez les non-ruraux, grâce au jeu des retraites en particulier : $m = 0,0181$, $n = 0,0287$).

- s) Le nombre des scolaires du même âge dans le département.

sa) La population active totale nationale des ruraux.

sd) La population active totale nationale des non-ruraux.

- e) L'excédent des enfants par rapport au placement dans un département.

On pose pour un département $s \text{ l} - (ma \text{ l} + nd \text{ l}) = e \text{ l}$.

D'où l'on déduit facilement $Ss = mSa + nSd$.

Ce qui donne, pour l'ensemble de la France, population masculine :

$$Ss = 0,0181 \times 4.510.000 + 0,0287 \times 9.200.000 = 345.671.$$

Où 345.671 est la population scolaire globale pour une classe ; 4.510.000 la population active rurale ; 9.200.000 la population active non rurale.

59. — H. MONTAGNAN. — Apprentissage, habileté, automatisme. (*L'Enseignement Technique*, n° 62-63-64, janvier-mars 1944).

L'auteur souligne l'importance de la durée et de la répétition dans la formation des habitudes et automatismes supérieurs. Ces facteurs ont en effet été un peu méprisés ces derniers temps au profit des apprentissages dits globaux et accélérés, dont l'efficacité est loin d'être prouvée. Il faut, dit-il, se montrer « très réservé à l'égard de méthodes d'apprentissage prétendues rapides qui permettent d'obtenir des résultats remarquables dans des temps records. Il a été beaucoup question pendant la guerre de « Centres de formation professionnelle accélérée ». Il n'y avait heureusement là qu'une étiquette commode et généralement adoptée pour désigner une imitation aussi sommaire que rapide à certains rudiments professionnels ».

Psychologie, pédologie, pédagogie

60. — Dr Georges MENUT. — *Dissociation familiale et troubles du caractère chez l'enfant.* (Thèse de Paris, 1943).

L'auteur étudie les répercussions de la dissociation familiale (notion qu'il y aurait lieu de préciser) sur le caractère de l'enfant, en particulier par les troubles suivants, par ordre de fréquence : enfants répondeurs et bourreaux domestiques, fugueurs, vols (généreux souvent), perversions sexuelles, accidents pithiatiques,

etc... La psycho pathogénie comprend l'imitation et les réactions d'opposition, et les troubles de l'affectivité, relevant de la psychanalyse, sur lesquels insiste l'auteur. Il faut y ajouter les sentiments d'infériorité et de culpabilité. D'où les conclusions du Dr Menut relatives à l'éducation des parents, aux mesures contre le divorce, à la réforme des internats qui se résument dans cette formule : « le milieu familial normal est bien le cadre naturel et idéal de développement affectif de l'enfant ».

61. — Dr P. LE MOAL. — *Suicide, chantage au suicide chez l'enfant et l'adolescent* (Thèse de Paris, 1944 - 252 p.)

Le Dr Le Moal a étudié dans le service du Dr Heuyer 165 cas de tentative ou de chantage au suicide chez des enfants et des adolescents. Il s'agit d'ailleurs de cas rares puisque de 1900 à 1934 on a compté pour le département de la Seine 1464 suicides ayant jusqu'à 19 ans. Pour Paris seul, 984 suicides au-dessous de 19 ans de 1900 à 1940 (de 5 à 9 : 1 g. et 3 f. ; de 10 à 19 : 529 g. et 388 f.) Le nombre des suicides croît avec l'âge, avec maximum à la puberté. Les garçons se suicident plus que les filles (3 pour 2). Le mode de suicide varie. De 10 à 14 ans les garçons se suicident par pendaison, de 15 à 19 ans par arme à feu. La fille de 10 à 19 ans se tue par noyade ou arme à feu, elle ne se pend pas.

D'après les cas qu'il a étudiés l'auteur distingue 3 degrés de chantage : menaces, tentative ébauchée, tentative achevée. Il distingue le « chantage vrai », celui du pervers ou du bourreau domestique, avec calcul conscient et directement utilitaire ; le « change affectif » où le sujet recherche plus ou moins obscurément une satisfaction affective (mythomane qui veut forcer l'attention, par exemple ; le « chantage impulsif » du coléreux, centré sur une contrariété. Le chantage au suicide est réactionnel. Les sujets étudiés ont, pour la plupart, un niveau mental moyen, suffisant ou limité.

Dans les tentatives sincères, le sujet envisage la mort parce que la vie lui est devenue plus ou moins insupportable, à tort ou à raison. Il y a souvent hyperémotivité, impulsivité ou dépression, anxiété obsessionnelle (être mis en pension, être renvoyé de sa place, retourner dans sa famille, passer en jugement, être envoyé en correction, être puni, changer de patron). On trouverait une « anomalie psychique » (dominante caractérielle exagérée) dans presque tous les cas. L'auteur étudie pour conclure le problème diagnostique, puis le problème prophylactique et thérapeutique (facteurs somatiques, sociaux, familiaux, psychiques).

62. — J. JEGER. — *La rééducation des mineurs délinquants en Belgique* (Bull. du Comité d'Etude et d'Action pour la diminution du crime, n°s 53 et 54, mai-juin et mars-avril 1944).

Tableau très détaillé et bien documenté des efforts entrepris en Belgique pour la rééducation des mineurs délinquants, efforts qui dépassent de loin ce qui a été entrepris ailleurs. (Dans son livre sur *Le Centre d'Observation et la loi du 27 juillet 1942 relative à l'enfance délinquante*, M^{me} Mazo reconnaît que dans la région parisienne 350 enfants tout au plus peuvent être méthodiquement observés et triés dans des établissements spécialisés, alors qu'en 1942, 3452 mineurs ont été jugés dans la Seine).

63. — P. MEIGNANT. — *Réflexes conditionnels, éducation et « constitutions morbides »*. (Bulletin Médical, 15 mars 1944).

Le Dr Meignant rappelle à juste titre l'importance de l'activité réflexe conditionnée dans l'activité normale, et esquisse ses rapports possibles avec des états morbides et des troubles du comportement de type constitutionnel. Il résume d'abord les acquisitions de la réflexologie depuis Pawlov, et les lois générales du fonctionnement conditionné du système nerveux à ses trois niveaux (subcortical, cortical, préfrontal), puis montre que l'éducation n'est que l'utilisation optimale de ces lois au cours du développement et de la croissance de l'enfant. Il rejoint ainsi la position que Watson avait défendue avec tant de clairvoyance. Une connaissance précise des lois réflexologiques, dit-il, est donc indispensable aux éducateurs. La

méconnaissance de ces lois mène à des « erreurs éducatives » qui peuvent être à l'origine de situations difficiles ou même d'états psycho-névrotiques.

Au niveau élémentaire, il faut obtenir un rythme croissant et régulier d'associations en multipliant les excitations qui entraînent l'automatisation ; en les variant aussi. Ensuite, le niveau cortical entre en jeu pour une différenciation croissante des reflexes, qui ne doit pas être trop rapide sous peine de déterminer des interférences génératrices d'embarras, d'irrésolution, d'inattention. Enfin, il faut balancer les processus d'excitation (dynamogénie) et d'inhibition, qui sont solidaires, ceux-ci l'emportant dans l'éducation, et ceux-là dans l'instruction. Leur équilibre est d'ailleurs facilement détruit, par carence de la fonction inhibitrice, ou son exaspération. Un conflit trop brutal entre la dynamogénie et l'inhibition peut même créer de véritables névroses, que Pavlov a reproduit expérimentalement et appelé « état parabolique ».

C'est en fonction de ces mécanismes que devrait être envisagé, dans le déterminisme des « constitutions morbides » classiques, l'action du milieu, c'est-à-dire de l'expérience individuelle et de ses traumatismes, de l'éducation, bref du conditionnement. Il semble difficile, conclut l'auteur, d'expliquer certaines constitutions morbides par le jeu de ces facteurs (ainsi la constitution « cyclique »). Mais l'interprétation des autres se laisse entrevoir : jeu de dominances sous-corticales dans la constitution *perverse* ; persistance d'un état de fonctionnement infantile dans la *mythomanie* ; rôle électif de certaines dominances d'origine instinctive et d'un état « d'inertie cortical pathologique », au sens de Pavlov, dans la *paranoïa* ; malmenage du fonctionnement cortical conditionnel dans certaines formes d'*hyperémotivité* et d'instabilité, etc... — P. N.

64. — H. SPRENG. — *Les rapports entre la psychologie appliquée et l'hygiène mentale.* (Revue Suisse de psychologie et de psychologie appliquée, n° 1-2, 1942).

Le psychologue et le psychotechnicien pratiquent une forme d'hygiène mentale puisqu'ils s'efforcent, d'après l'auteur, d'assurer une bonne adaptation de l'homme au travail, et une bonne adaptation des conditions de travail à l'homme, en partant des problèmes scolaires et en passant par ceux de l'O. P. D'ailleurs, ils seront de bons agents de l'hygiène mentale surtout s'ils appliquent des « méthodes psychologiques et humaines », que Spreng oppose aux tests normalisés, qu'il appelle « pseudo scientifiques ». Il insiste surtout sur le choix des « chefs », qui dans leurs relations avec leurs subordonnés doivent tendre à diminuer le « coefficient de conflit ». Spreng soutient en somme une conception paternaliste du rôle du psychologue en industrie, qui ne nous paraît pas cadrer avec les nécessités des nouveaux besoins de la production sociale.

65. — J. ALLIEZ et M^{lle} G.-M. JAUR. — *Orientation professionnelle et troubles nerveux.* (Société de Médecine de Marseille, 11 mars 1942).

Rapport sur les enfants présentés au C.O.P. de Marseille dont l'état a nécessité un examen neuro-psychiatrique en 1941. Il s'agit surtout d'instables et de débiles dont l'orientation pose des problèmes délicats.

66. — A. REY. — *La psychologie appliquée, discipline para-médicale.* (Revue Suisse de psychologie, 1942, vol. I, n° 1-2).

Dans ce mémoire, qui doit intéresser tous les Conseillers d'O. P., A. Rey traite du statut des « psychologues praticiens » (psychologie clinique, pédagogie spéciale et corrective ou rééducative). Il estime que la pratique de la psychologie pourrait être assimilée à une discipline para-médicale ; on pourrait alors définir la profession et rationaliser la formation des praticiens, qui devraient travailler sous le contrôle et la protection des médecins. A. Rey estime que les médecins n'ont pas toujours eu à se louer de la collaboration des psychologues (certaines attitudes philosophiques, systématisation théorique et manque d'éclectisme, erreurs déontologiques), et qu'il est nécessaire que ceux-ci fassent des études longues et sérieuses ; celles-ci ne sont d'ailleurs justifiables que si elles conduisent

à une situation sociale et matérielle enviable. Un statut des psychologues praticiens devrait donc être envisagé, et il appartiendrait aux sociétés médicales de le proposer.

Comme on voit, A. Rey soumet les psychologues praticiens à la tutelle des médecins, solution qui ne sera pas adoptée par tous. Dans l'état actuel des choses, en France tout au moins, il paraît plus raisonnable de donner aux psychologues leur pleine autonomie, sous réserve d'une éducation convenable qui n'existe pas à l'heure actuelle, tout en précisant les domaines dans lesquels l'intervention du médecin est nécessaire. — P. N.

67. — R. GALLARVARDIN, C. KOHLER et M^{me} L. THÉVENIN. — *Les différents états de paresse chez l'enfant et leurs indications thérapeutiques* (Journal de Médecine de Lyon, 20 octobre 1942).

68. — J. RIMAUD. — *Les enfants difficiles : le paresseux*. (Renouveaux pédagogiques, n° 2, 15 janvier 1944).

La paresse de l'enfant est tout à fait à l'ordre du jour. M. Rimaud distingue les faux paresseux des vrais. Les faux paresseux sont « irresponsables » de leur paresse, tantôt par déficience physique, intellectuelle ou sociale, ou en fonction d'une crise (croissance, puberté) ou même d'une infirmité ignorée ; tantôt parce que les éducateurs eux-mêmes se montrent maladroits (trop exigeants, incapables de proportionner la tâche aux possibilités, milieu de travail non adéquat). Les vrais paresseux le seraient devenus par suite d'habitudes de facilité acquises, en famille ou à l'école, du point de vue physique, intellectuel ou moral. On peut d'ailleurs se demander si dans ce cas la « vraie » paresse ne peut se ramener à la fausse, puisqu'elle dépend à l'origine d'un vice d'éducation. D'autre part, cette division pose le principe de la responsabilité, qu'il n'est pas facile de trancher. L'auteur propose pour les « vrais » paresseux un traitement basé sur l'acquisition de réflexes de « devoir » et d'habitudes de bonne tenue, de travail bien fait, de contrôle, etc...

Gallarvardin, Kohler et Thévenin considèrent plutôt la paresse comme un état objectif, sans se demander si elle est vraie ou fausse. Elle peut être globale ou partielle, mais consiste toujours en une forme de désadaptation au milieu, par manque ou refus d'activité, chez un individu d'intelligence et de comportement normal. Lorsque le décalage est trop grand entre l'âge mental et l'âge scolaire il y a retard ou déficience, mais non paresse. Les auteurs distinguent, du point de vue étiologique et pathogénique, quatre formes de paresse : paresse de cause organique (surtout endocrinienne) ; à point de départ affectif ; en rapport avec un trouble de l'attention et de rendement intellectuel ; en rapport avec une constitution psychopatique. D'où quatre types de thérapeutique : somatique (repos, opothérapie, régulation neurovégétative en particulier) ; de l'affectivité (orientation des études, rapports avec la famille et l'école, etc...) ; des mécanismes intellectuels (éducation spéciale) ; les cas de paresse du pervers ou du paranoïaque sont moins accessibles à la thérapeutique. Les auteurs n'envisagent qu'à titre exceptionnel la réprimande ou la punition. — P. N.

69. — L. BOURDEL et R. MARTIAL. — Une nouvelle classification psychologique avec ses applications. Corrélation psycho-biologique entre les tempéraments psychologiques et les groupes sanguins. (*Communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 25 mars 1944).

Les auteurs estiment que les classifications typologiques courantes ont pour défaut de partir « de l'aspect extérieur de l'homme, de son comportement », ou de n'envisager « qu'un côté partiel de sa vie physico-physiologique pour en induire des présomptions psychologiques ». Les auteurs ont cherché une classification organique, basée sur le mode d'adaptation des individus à la vie. Ils croient en trouver le type dans la sensibilité aux systèmes ondulatoires exprimés par la musique, qui sont de trois genres : harmonique, rythmique et mélodique. Ils ont remarqué, après des examens dont on ne nous livre pas la technique sur des sujets dont on ne précise pas la biographie que certains individus sont plus sensibles au Bolero de Ravel, qu'à Chopin ou Massenet, et que d'autres préfèrent les Accords

Parfaits de Beethoven. Ces compositeurs servent de tests pour révéler les tempéraments « ondulatoires » en question (ah, la mode du mot *ondulatoire* !) qui donnent la clé de la personnalité en profondeur, au point de vue des tendances motrices, caractérielles et même professionnelles, et permettent de déceler des aptitudes.

Les auteurs ont ensuite découvert un parallélisme entre les trois tempéraments ondulatoires et les groupes sanguins (le groupe AB équivalant à la combinaison des 3 tempéraments). D'après des recherches faites sur 200 Français et 3 étrangers de 6 à 75 ans, les corrélations seraient les suivantes :

Groupe sanguin A = Harmonique.
 — B = Prédominance rythmique.
 — O = Prédominance mélodique.
 — AB = Harmonique - Mélodique - Rythmique.

Les résultats globaux sont les suivants pour les 200 sujets :

Prédominance harmonique	83	41,5 %	A	occidental	43,6 %
— mélodique	93	46,5 %	O	le plus ancien et universel	43,3 %
— rythmique	13	6,5 %	B	asiatique	11,4 %
— mixte (HMR)	11	5,5 %	AB	métis	3 %

200

On pourrait donc pronostiquer le tempérament d'après la formule sanguine, en vue de « trois applications majeures : l'orientation professionnelle, puis la qualification ou reclassement, la réforme de l'apprentissage d'une part ; et de l'autre l'application aux études d'anthropo-biologie et à la psychologie politique ». En ce qui concerne l'orientation professionnelle, la détection des tempéraments par les groupes sanguins s'intégrerait à la pratique classique de recherche d'un ajustement satisfaisant du tempérament (ou plus généralement profils psychologiques) avec des exigences des différents métiers. Ceci dit, nous pensons qu'une théorie basée sur une analogie entre le Bolero de Maurice Ravel, la possession d'un sang « asiatique », et l'aptitude au métier de visseur d'écrou à la chaîne, par exemple, mériterait une critique sévère. — P. N.

70. — J. DUBLINEAU. — *L'évolution morphologique de l'adolescent*. (Annales médico-psychologiques, mars 1944, p. 286-288).

Le Dr Dublineau a examiné en 1941-42 plusieurs centaines d'élèves d'E.P.S. du point de vue du type (en adoptant la classification de Kretschmer). Sur 238 cas francs, il y avait 69 athlétiques, 123 pycniques, 41 asthéniques avec une répartition différente selon les âges : *pycniques* 76,4 % à 14 ans contre 31,2 % à 19 ans ; *athlétiques* 5,8 % à 14 ans, 50 % à 18 ans, 43,7 % à 19 ans ; *asthéniques* à peu près constants oscillant entre 17 et 26 % selon les âges.

L'étude reprise l'année suivante sur 899 sujets confirma ces données : régression du type pycnique, augmentation du type athlétique, légère augmentation des asthéniques. On constate que la différenciation typologique prend une valeur significative en fonction de l'évolution. « Le type pycnique est le type idéal de l'enfant. C'est à partir de lui que se développe le type athlétique de l'adolescent. La formule asthénique semble, elle, plus indépendante de l'évolution morphologique. » La persistance du type pycnique chez l'adulte doit être interprétée comme une persistance, au delà de l'adolescence, d'un type hypoévolué, infantile, conception assez éloignée de celle de Kretschmer.

D. a montré en outre qu'on peut dégager un *normotype vrai*, différent de l'équilibré pycno-athlétique, caractérisé par l'harmonie générale de la forme, la régularité ovalaire du masque, la régularité des profils. « En résumé, à partir du pycnique de la 13^e année se développera le normotype. Au delà du normotype, l'excès de développement entraîne l'état athlétique, forme hyper-évoluee de l'individu, avec les risques psychosomatiques nouveaux liés à son hyper-résistance. En deçà du normotype, la persistance adulte du type pycnique doit être interprétée comme une formule d'hyporésistance relative et une persistance à l'état adulte, de l'indifférencié pré-pubéral. Plus en deçà encore se situe le type asthénique, forme hyporésistante maximale. A noter que les statistiques de Dublineau s'appuient uniquement sur les appréciations visuelles, qu'il juge suffisantes.

71. — J. DUBLINEAU et GOURMELON. — *Aperçus anthropométriques sur quelques types d'anormaux caractériels*. (Annales médico-psychologiques, mars 1944, n° 3, p. 280-284).

D'une étude faite sur 10 sujets, comparés à un étalonnage établi sur 300 sujets, les auteurs parviennent aux conclusions suivantes : « Si l'on considère l'ensemble des mensurations et des indices, chez l'adulte interné pour troubles du caractère, la proportion athlétique, tant à l'examen direct qu'à l'examen anthropométrique, est la plus importante chez les sujets du type I (agressivité, violence, impulsivité passionnelle). S'y surajoute une note pycnique importante.

« La note asthénique prédomine dans les états de type d'instabilité psychomotrice et de déséquilibre psychique. » Les auteurs, admettent que la morphologie est ainsi susceptible d'apporter des éléments d'information intéressants à la caractérologie.

72. — Madeleine FAURE. — *Le Jardin d'enfants* (Nouvelle Encyclopédie pédagogique. P.U.F., 1943, 164 p.).

Ce petit ouvrage, écrit pour un large public, fait connaître ce que veut être le Jardin d'enfants d'inspiration fröbelienne. J'écris ce qu'il « veut » être, car il ne l'est pas toujours, et les modèles que décrit M^{me} Faure, en particulier ceux des Lycées Victor-Duruy, Sévigné et de l'Ecole de Sèvres sont assez exceptionnels, comme elle le reconnaît d'ailleurs. De ce point de vue, le livre manque d'informations générales, et d'un rapprochement avec les écoles maternelles. D'autre part, il intéresse surtout les enfants des classes bourgeoises, et le problème mériterait d'être examiné du point de vue des classes ouvrières. On n'y trouve pas de renseignements précis sur les conditions d'accès aux Jardins d'Enfants, leur prix, leur nombre, ni sur la formation des jardinières. Par contre, on y trouve de vivantes descriptions de ces petits groupes enfantins et de leurs programmes d'activités : développement sensoriel axé sur une activité pratique, centres d'intérêt, éducation de l'attention, éveil intellectuel avec acquisitions des premières relations objectives avec le métier, enfin, initiation à la vie morale. Dans l'ensemble, l'auteur voit un peu trop de l'examen des difficultés très sérieuses et complexes auxquelles se heurte l'éducation de l'enfant de 3-4 ans et qui sont de trois ordres : 1° partage de l'influence sur l'enfant malléable avec la famille ; 2° particularités du développement biologique et psychologique de l'enfant à cet âge ; 3° absence de stimulant utilitaire à échéance (connaissances mémorisées, profession) à cet âge. L'ouvrage est complété par une bibliographie qui ne porte que sur la méthode Fröbel. Le lecteur fera bien de se reporter à la Bibliothèque de l'Ecole Maternelle des Editions Bourrellier, et au volume collectif sur *La psychologie de l'Enfant de la naissance à 7 ans*, chez le même éditeur.

73. — Dr Gilbert ROBIN. — *L'Education des enfants difficiles*. (Collection Que sais-je ? P.U.F., 1942, 128 p.).

Ce petit livre n'apporte pas d'élément bien nouveau à la question. On y trouve des résumés classiques sur les différents troubles du caractère et sur les erreurs éducatives, ainsi que sur les qualités indispensables à l'éducateur. Notons toutefois qu'il y manque toute une partie capitale, celle qui concerne la vie professionnelle de l'enfant, les premiers éléments d'adaptation au métier. On voit bien que la clientèle du Dr Robin est faite d'enfants bourgeois, ce qui ressort assez de ses exemples et de ses préceptes. Du même point de vue, le Dr Robin a cru devoir doubler sa brochure de déclamations politiques d'assez mauvais goût ; pour lui, c'est la psychanalyse et la méthode Montessori qui sont responsables de la défaite militaire de 1940. Aussi toutes ses conclusions visent essentiellement à la restauration de « l'autorité ». S'il avait mieux connu la population travailleuse de ce pays, il saurait que la méthode Montessori n'a guère touché que des cercles très restreints d'enfants, d'ailleurs essentiellement de milieu bourgeois et petit bourgeois. Quant à la psychanalyse, le Dr Robin sait mieux que personne que la clientèle des psychanalystes se recrute presque uniquement dans les milieux bourgeois et intellectuels, et que dans la mesure où ses conceptions reflètent une dégénéres-

cence de certaines classes sociales, il s'agit surtout des classes qui dirigeaient le pays et l'armée en 1940. Par ces accusations peu sérieuses, le Dr Robin évite d'examiner sérieusement le rôle du milieu social dans l'évolution des troubles du caractère, ce qui reste une des tâches fondamentales de la pédagogie nouvelle. — P. N.

74. — L. BONNAFÉ et F. TOSQUELLES. — *Au sujet du test de Rorschach* (Annales médico-psychologiques, fév. 1944).
75. — M^{me} LOOSLI-USTÉRI. — *Le test de Rorschach dans le psycho-diagnostic infantile* (Revue Suisse de Psychologie et de psychologie appliquée, 1942, n° 1-2).
76. — F. BAUMGARTEN-TRAMER. — *Contribution à l'histoire du test de Rorschach* (Archives Suisses de Neurologie et de Psychiatrie, 1942, fasc. 1).

La littérature concernant le test de Rorschach s'enrichit toujours. M^{me} Baumgarten en donne un historique intéressant, remontant aux premières études de l'imagination par l'interprétation des tâches d'encre ou de couleur : Léonard de Vinci et Botticelli, Kerner (18^e siècle), puis Binet et Henri (1898), Whipple (1910) et Rybakov la même année, puis Dearborn, Kirkpatrick et Scharp, enfin Rorschach, qui a fait de cette méthode un « psychodiagnostic » de cadres très rigides. M^{me} Loosli-Usteri, qui a déjà publié des travaux connus sur la méthode de Rorschach insiste à nouveau sur les services qu'elle peut rendre au pédiatre dans sa compréhension de la personnalité enfantine, en forgeant en quelque sorte l'introspection du sujet. Malheureusement, comme le soulignent Bonnafé et Tosquelles, l'ouvrage de Rorschach n'est pas connu en France, n'ayant pas été traduit, et son utilisation reste très variable selon les praticiens. Il faut d'abord que la classification des réponses se fasse à l'aide d'une statistique portant sur au moins 100 cas *normaux* de niveau social, intellectuel et professionnel varié, travail qu'il n'est pas toujours facile de faire. Ensuite il faut se pencher sur l'interprétation plus générale, et la théorie de Rorschach n'est peut être pas très valable (Marinesco, par exemple en a suggéré une nouvelle inspirée de la théorie des reflexes conditionnels, et l'on sait l'intérêt des interprétations plus ou moins psychanalytiques ; une thèse purement gestaltiste a même été soutenue). Les auteurs concluent donc : « Nous considérons le test de Rorschach comme un matériel de base susceptible d'utilisation clinique multiples : utilisation du psychogramme, qui nous paraît délaissée en France ; utilisation de l'ensemble global du protocole qui nous paraît devoir être envisagée selon mille directions diverses et non comme certaines tentatives paraîtraient le réclamer, selon un point de vue particulier applicable à tous les cas ».

77. — L. BOVET. — *L'oncophagie. Contribution à l'étude de la pathologie de la personne*. (Archives Suisses de Neurologie et de Psychiatrie, vol. 49, fasc. 1-2, et vol. 50, fasc. 1).

Les éducateurs ont l'habitude de considérer l'enfant qui se ronge les ongles du point de vue esthétique. Mais l'étude de M. Bovet montre sa signification beaucoup plus étendue. Il étudie l'hypothèse d'un facteur névritique par avitaminose, les rapports de l'oncophagie avec la dégénérescence et la débilité mentale, l'oncophagie traduction motrice d'un état de tension affective, et les racines psychogènes de l'oncophagie, puis fait le tableau des caractères somato-psychiques permanents de l'enfant oncophage. Quant à l'interprétation générale, l'auteur voit dans l'oncophagie de l'instabilité motrice, une réaction d'échec comme dans l'angoisse, l'influence du milieu, le terrain constitutionnel cyclothymique, et même l'influence d'un « inconscient collectif ». Tous ces traits sont considérés comme une manifestation pathologique de la « personne ». La thérapeutique serait assez décevante parce qu'elle nécessiterait un redressement de la personne tout entière ; il faudrait donc l'adapter à la nature et à l'évolution des troubles de base.

78. — J. VIÉ et R. SUTTEL. — *Techniques morbides : exemples empruntés à des travaux féminins spontanés*. (Ann. Medico-Psychologiques, avril 1944, p. 357).

Intéressante présentation de travaux techniques spontanément exécutés par des aliénés, qui font ainsi preuve d'une « technique morbide » : altérations de techniques normales ou apparition de procédés nouveaux. Il s'agit de broderie « au passé » ou sur filet, et d'une robe, tous travaux féminins classiques. On s'aperçoit du rôle important que peuvent jouer certaines techniques, dans l'évolution d'une psychose ou même tout simplement dans les états dépressifs normaux (fatigue, chocs émotionnels graves). Dans un cas cité, la néo-technique a marqué la transition entre une inhibition délirante et la reprise d'une activité utilitaire. Il y a là une zone de recherches intéressantes entre la pathologie des métiers et le métier pathologique.

79. — Pierre NAVILLE. — *La psychologie, science du comportement*. (NRF, Coll. l'Avenir de la Science, 1942).

Ce sont les principes de la psychologie *behavioriste* objective, tels qu'ils ont été développés par Watson, que P. Naville expose sous ce titre. *Behavior* signifie comportement en anglais, et par conséquent il s'agit d'une psychologie qui ne s'attache plus aux « états d'âme », ou aux « états de conscience » comme tels, mais au comportement observable des êtres humains, objectivement étudié. C'est dire que nous ne trouverons pas ici de discussions sur les facultés de l'âme, mais des recherches sur le mécanisme réel du fonctionnement et de l'évolution de l'être humain. Watson estime essentiellement que toutes les manifestations de la vie psychologique doivent être étudiées comme des réactions à différents types de stimuli. Il s'agit donc toujours de déterminer pour un comportement quelconque les excitations ou stimuli en jeu, l'état de l'organisme, et le type de la réponse. Cette analyse peut d'ailleurs se faire sans recours à une « substance mentale », ou « psychisme », qui n'explique rien, et sert au contraire bien souvent à masquer les vrais problèmes. Le *behaviorisme* a eu une influence salutaire sur la psychologie depuis 20 ans. Il nous a appris à nous défier des mots, et surtout des grands mots, et au contraire à nous intéresser aux manifestations, d'apparence les plus insignifiantes, de l'organisme vivant ; à ne pas mélanger la morale et la psychologie ; à fonder la pédagogie sur la base d'études objectives ; en somme à considérer l'être humain non comme un mystère, une énigme, un « inconnu », mais comme un organisme que les méthodes scientifiques peuvent nous faire connaître de mieux en mieux, exactement comme les autres objets de la nature.

Le livre de P. Naville nous présente en quelques chapitres très documentés les principaux résultats des recherches *behavioristes*. Deux chapitres concernent d'abord l'origine et le caractère général de la psychologie objective, par opposition à la psychologie introspectionniste, puis ses méthodes et ses techniques (voir à ce propos les réserves faites sur la valeur des « tests mentaux »). Un chapitre présente un tableau du corps humain. Ensuite sont étudiés le problème des instincts et des émotions avec un important matériel de faits empruntés aux études sur la première enfance. Les processus d'acquisition des habitudes manuelles nous introduisent ensuite aux problèmes plus généraux d'acquisitions d'habitudes, au premier rang desquelles vient le langage : selon Watson, l'étude du langage, au sens large, nous permet des hypothèses très importantes sur ce qu'on appelle la fonction de « penser ». Un chapitre sur l'étude de la personnalité clôt le volume.

L'orientation professionnelle aurait intérêt, croyons-nous, à s'inspirer sur bien des points des méthodes *behavioristes*. Depuis 3 ans, certaines tendances se sont plutôt fait jour en sens contraire. Les méthodes les moins contrôlables ont été les plus recommandées. L'intention tendait à remplacer l'expérience : en somme la « mystique » contribuait à gêner le progrès de l'O. P., qui en effet depuis 3 ans n'enregistre aucun gain scientifique. Il est temps de revenir à une conception plus éprouvée, même si elle ne flatte pas toujours notre goût invétéré pour les belles phrases. Les enfants de demain nous en sauront gré.

80. — G. DARMOIS. — *La statistique en psychologie*. (La Statistique. Septième Semaine Internationale de Synthèse. PUF, Paris, 1944).

L'exposé de M. Darmois n'est pas fait pour les débutants. Mais il résume très bien les principaux procédés mathématiques actuellement utilisés pour appliquer

la statistique à la psychologie, en ce qui concerne un point précis : l'étude numérique des aptitudes, des liens qu'elles peuvent présenter entre elles, et de la manière dont on peut essayer de se représenter « la structure de l'édifice mental ».

L'auteur examine successivement les mesures (moyennes et erreurs), puis les liaisons de deux ou plusieurs grandeurs (corrélations), puis l'analyse factorielle d'un ensemble de corrélations. Il reconnaît la solidité de l'édifice mathématique, en admettant qu'il « n'explique » rien psychologiquement, mais peut « mettre des idées à l'épreuve des mesures, conduire à rejeter une théorie », ou à la modifier. Dans la discussion de cet exposé M. Piéron fit remarquer que le premier résultat de l'application des nouvelles méthodes statistiques à la psychologie est qu'il n'y a rien derrière les « fonctions isolées » telles que la mémoire, ou l'attention, etc... Les divisions classiques, divisions du langage, utiles pour la pédagogie, mais où l'on avait voulu voir aussi des divisions réelles, fonctionnelles, tombent.

81. — A. SAINTE-LAGUE. — *Le sondage des opinions*. (Science et Vie, avril 1944, n° 320, p. 150-162).

L'auteur expose les opérations qui président aux sondages de l'opinion, ou si l'on veut aux enquêtes sur les dispersions des opinions dans le public. On ne tient pas compte ici de la sincérité de l'opinant, ou de la justesse de son opinion, mais seulement de ce qu'il exprime. Ces enquêtes servent donc à connaître la répartition des jugements personnels (vrais ou faux), sans préjuger de leur cause. La statistique joue un rôle capital dans cette connaissance. L'auteur est ainsi amené dans cet article à exposer de façon très claire, à l'occasion d'enquêtes menées aux Etats-Unis et en France, les données fondamentales de la loi des écarts et de la théorie de l'échantillonnage, avec les pronostics qu'ils comportent. Il est illustré de tableaux et de graphiques faciles à lire. Notons l'intérêt qu'il y aurait à faire une étude de ce genre sur les goûts professionnels des enfants, considérés comme une opinion plutôt que comme un désir raisonné, la principale difficulté devant être ici l'échantillonnage. — P. N.

82. — LOUIS LAPICQUE. — *La Machine Nerveuse*. (Bibl. de Philosophie scientifique, Flammarion, 1943, 252 p.).

Ce livre n'est pas une étude sur l'ensemble du système nerveux, mais sur certains de ses aspects les plus importants, que L. Lapique a travaillé avec succès à élucider. Il est écrit avec vivacité et clarté, dans l'esprit d'un rationalisme qui honore l'auteur. Les principaux chapitres sont consacrés à l'anatomie et l'organogénèse du système nerveux ; à la physiologie des nerfs (excitabilité et conductivité), où se trouvent exposés les phénomènes de la chronaxie ; à la physiologie des centres et particulièrement à la transmission intercellulaire (synapses et médiations chimiques) ; enfin à la subordination physiologique et à ce que Lapique appelle la métachronose, c'est-à-dire aux changements de chronaxies qui paraissent d'origine centrale même lorsqu'elles n'ont en apparence qu'un effet et une origine périphériques. Nous ne saurions ici faire une analyse complète de ce livre remarquable et d'une grande probité scientifique, souhaitant simplement que tous les psychologues praticiens en prennent connaissance.

Médecine

83. — L. DÉROBERT et H. DUCHÈNE. — *L'alcoolisme aigu et chronique. Eléments d'une défense sociale. Problème médico-légal et psychiatrique*. Préface du Dr Heuyer. (Baillière éd., 1942, 218 p.).

Dans sa préface, le Dr Heuyer pose courageusement le vrai dilemme : « Il faudra bien choisir entre la santé du pays, les risques de dégénérescence de la race et les bénéfices des vigneron et des marchands de vin ». Il reconnaît que la propagande est vaine et que seules des mesures d'autorité, de gouvernement, de restrictions obligatoires sont efficaces. Car, comme le disent les auteurs, l'alcoolisme est un problème social, et non médical.

Cet ouvrage, très clairement présenté, groupe un grand nombre de documents à jour sur les différents aspects de la question : conséquences sociales de l'alcoolisme ; puis physiopathologie et diagnostic de l'alcoolisme aigu et chronique ; enfin, législation actuelle en France et à l'étranger. Pour terminer, une étude critique des mesures anti-alcooliques et une bibliographie très importante.

84. — G. DEMAY, H. BEAUDOUIN et R. HAZEMANN. — *L'assistance sociale psychiatrique. Note préalable sur la définition et le rôle de l'assistante médico-sociale en général.* (Ann. Médico-Psychologiques, avril 1944, p. 407).

Les auteurs dégagent certains traits de l'Assistance sociale : résoudre des contradictions entre le social et l'individuel, informer les organismes publics. Les décrets de 1942 distinguent l'A. S. familiale, qui doit faire œuvre d'éducation dans les familles, et l'A. médico-sociale, qui travaille en liaison avec les services de santé ou de l'Assistance.

85. — Dr R. BARTHE. — *La Médecine du Travail.* (P.U.F. Coll. Que sais-je ? 1944, 128 p.).

Ce petit livre fera connaître utilement où en est actuellement la Médecine du Travail. L'auteur la définit comme la science de l'homme « orientée vers la protection des salariés sur les lieux mêmes de leur travail ». Il en rappelle les développements historiques dans le monde, puis précise son programme : action matérielle qui porte sur les conditions du travail ; hygiène industrielle ; action sur l'homme qui règle son emploi et sauvegarde sa santé : main-d'œuvre fixée et main-d'œuvre flottante ; action scientifique. C'est dans le cadre de l'action sur l'homme que la médecine du travail aborde l'O.P., qu'elle conçoit d'abord comme une « orientation biologique de la main-d'œuvre » : « Ne plus voir le cardiaque aux lourdes charges, le tuberculeux à la fonderie, la chlorotique au contact des solvants volatils... Répondre à la complexité des industries par l'examen systématique des travailleurs pour en guider l'emploi... ». L'O. P. marque le début de ce programme. Elle est comme « la préface de la Médecine du Travail ». Dès l'école, avec l'aide de l'instituteur, elle pose déjà la question « travail » sous l'angle de la physiologie, de la psychologie et du caractère... La post-orientation, qui assure à l'examen d'orientation son étalement dans le temps, se prolonge au cours de l'apprentissage et à l'atelier ». Dès ce moment, la Médecine du Travail intervient pour juger du bien fondé de l'orientation, contrôler l'évolution des aptitudes et, dans certains cas, décider des redressements. On le voit, le Dr Barthe estime que la médecine a un rôle capital à jouer dans l'orientation vers le travail, et ce n'est pas nous qui le contredirons, malheureusement, il n'est que de voir les résultats encore tout à fait médiocres en général obtenus par l'Inspection Médicale scolaire pour se rendre compte que les médecins eux-mêmes sont encore bien loin d'avoir compris les nécessités de l'hygiène publique et préventive. La surveillance médicale des apprentis est à l'heure qu'il est à peu près inexistante. La vérité, c'est que les médecins ne s'intéressent pas vraiment à l'orientation professionnelle, et c'est ce qu'on verrait si au lieu de « ce que pourrait être la médecine du travail » la brochure du Dr Barthe avait essayé de nous en faire un tableau réel (listes d'usines, d'écoles, d'ateliers où existent des services fonctionnant, statistiques des activités de ces services, nombre et répartition des médecins spécialisés, nombre d'apprentis visités, etc...). Mais là comme ailleurs joue le fameux secret des patrons qui ne veulent pas qu'on sache ce qui se passe chez eux. Les médecins pour leur part ne sont pas prodiges de renseignements, et l'Etat, comme on sait est très avare de statistiques.

On trouve ensuite des informations sur la législation de l'Inspection Médicale du Travail, puis sur son organisation. Enfin, le Dr Barthe conclut sur l'aspect « social » de la question. Sur ce point nous pensons qu'il vaut mieux ne pas faire naître d'illusions. Les problèmes sociaux sont surtout du domaine de l'économie et de la politique, de sorte que c'est probablement grâce à d'importants changements industriels que la médecine pourra jouer un rôle social — et non l'inverse.

86. — P. MAZEL. — *L'enseignement de la Médecine du Travail.*

87. — P. MAZEL, V. DHERS, A. MORIZOT. — *Pour que la Médecine du Travail se développe.* (Journal de Médecine de Lyon, 20 janv. 1944).

Dans ces deux articles, au contenu très riche, le Professeur Mazel, qui est, en France, l'un des pionniers en matière de Médecine du Travail, pose, en termes excellents, les problèmes d'ensemble intéressant cette branche nouvelle de la médecine sociale. Il définit l'objet de la Médecine du travail, la délimitation de son domaine, ses conditions d'exercice, précise les exigences de la formation théorique, pratique et du recrutement du médecin spécialiste. Aux problèmes si délicats des liaisons, tant techniques qu'administratives, avec les différents secteurs de la médecine sociale, il apporte des solutions d'ensemble qui, d'ores et déjà, peuvent fournir un cadre excellent pour la pratique quotidienne.

La conception large que le Professeur Mazel se fait de cette discipline nouvelle, l'amène à déplorer que les limites de leur formation intellectuelle, sociale, n'aient pas permis aux médecins de jouer tout leur rôle en Orientation Professionnelle. Il écrit :

« Sans doute aussi, jusqu'à présent, le médecin au courant des disciplines physiologiques n'a-t-il pas porté un suffisant intérêt à certains problèmes économiques et locaux à base scientifique et technique : par exemple l'orientation et la sélection professionnelle. La place qui lui revenait a été prise par d'autres moins compétents : la solution n'y a pas gagné. De toute évidence, il eût été préférable que nombre de recherches et de tests, d'un emploi courant en psychotechnique, eussent été préalablement soumis à l'examen critique d'un physiologiste qualifié. »

Ici, nous ne saurions trop déplorer, en effet, qu'en dépit de l'aide de quelques brillantes individualités, le concours des médecins, de leur expérience des disciplines physiologiques, demeure, en orientation professionnelle, si mesuré, aussi bien dans le domaine de l'investigation anatomo-physiologique en fonction des besoins du travail que dans le domaine de l'expérimentation psycho-physiologique. — J. BEAUSSIER.

Divers

88. — Pierre HAMP. — *L'atelier du quart de poil* (Gallimard, 1944, 336 p.).

M. Hamp est l'auteur d'une série d'ouvrages très répandus qui tiennent du roman et du reportage, et introduisent le lecteur dans les milieux professionnels les plus divers. On y apprend toujours quelque chose. Le dernier de la série est conforme aux modèles précédents, et fait directement suite à *Moteurs*, qui fit scandale il y a deux ans parce qu'il mettait en cause quelques dirigeants de la Société *Gnôme et Rhône*. Cette fois-ci, nous sommes introduits dans la vie de l'atelier d'apprentissage de Gnôme, sous le nom de Société des Moteurs. Pas d'affabulation, pas d'intrigue ; c'est une suite de tableaux de la vie des apprentis, où les personnages s'endoctrinent et s'interviewent mutuellement, où sont démontés devant nous tous les rouages de l'atelier, où sont successivement examinées toutes les difficultés du problème et où l'auteur présente ses solutions par personnes interposées. Il ne faut évoquer ici ni Zola ni aucun autre romancier. Chez Hamp, pas de passion. Les problèmes sociaux sont surtout vus à travers leur aspect « métier », technologique, d'une manière un peu froide, malgré l'effort pour créer une atmosphère d'émotion. L'écriture est brusque, lâchée, incorrecte, faite de touches rapides dans le style du reportage sportif, mais se lit aisément.

Pierre Hamp est ici entré dans le vif des problèmes actuels de l'apprentissage, évidemment grâce à une expérience directe. Il s'agit essentiellement de l'apprentissage dans les métaux, mais des conclusions générales s'étendent plus loin. Dans l'ensemble, c'est une attaque à la fois contre les méthodes du Commissariat à la Jeunesse et contre l'apprentissage purement patronal (confié aux grandes entreprises). La conclusion indique dans quel sens la Direction de l'Enseignement Technique en enrichissant et renouvelant ses méthodes, doit prendre en mains le contrôle général de la totalité de l'apprentissage (Rappelons que M. Hamp a été nommé Inspecteur de l'Enseignement Technique en 1943).

Le livre débute par une critique de l'orientation à laquelle il n'y a pas grand chose à redire, si c'est celle qui s'est généralisée dans les trois dernières années sous l'égide de Clermont-Ferrand. P. Hamp fait dire au responsable : « Nous sommes amenés à compléter la psychotechnique par l'enquête de police et c'est ce que prétend, à mon très grand regret et dégoût, le service d'embauche de l'usine. Il refuse d'admettre des apprentis dont la famille a mauvaise réputation politique. Je les prends cependant... L'O.P. doit être précédée d'une éducation sociale qui institue la noblesse des métiers, mais il restera l'attrait d'un haut salaire plus important que la vocation... Le meilleur test est celui des outils que les praticiens de la psychotechnique ne savent pas manier et ils jugent de la capacité des hommes à s'en servir. Quels sont les titres demandés à un orienteur ? Le baccalauréat ou un diplôme équivalent. Rien que du livresque ; aucune pratique professionnelle pour celui qui doit indiquer leur profession aux autres. Grâce à cet irréalisme l'orientation psycho-technique est plus dans la loi que dans les mœurs. 5 % des 340.000 enfants qui sortent par an des écoles s'y soumettent... Souhaitons une société où la profession n'enseignerait que le nombre de novices qui lui serait nécessaire et où chacun aimerait son métier. Ne pas surproduire des apprentis dont on ne saura que faire... Le meilleur moyen de choisir un métier est d'en changer, car l'apprenti sait au moins pourquoi il le quitte, ce qui l'aide à en préférer un autre... Pour beaucoup de prétendus orientés, fiancés à la profession, l'entrée au travail n'est qu'une avance dans l'inconnu. C'est pourquoi il faut parvenir à l'auto-orientation par enseignement général de plusieurs professions, le contact de beaucoup de matières, ce qui amène à intégrer à l'école primaire les travaux manuels. » Nous ne faisons ces quelques citations que pour montrer que M. Hamp aborde directement ce problème, comme les autres. Nous voyons ensuite mis en scène l'examen médical d'usine (p. 17), l'assistance sociale, les rapports avec les familles, la sélection parmi les élèves de 1^{re} année, les réactions diverses des jeunes gens, les rapports entre l'apprentissage et les exigences de la production usinière, les méthodes d'acquisition des gestes professionnels (p. 73 d'intéressantes indications sur l'ambidextrie), le rôle de la culture sportive, les relations entre l'éducation manuelle et théorique, etc... Relevons au passage un implacable réquisitoire contre les Cadres de la Jeunesse (p. 126) et contre l'enseignement purement livresque (p. 209, 308). On nous fait aussi assister à la préparation du C.A.P. On voit que tout est traité. En conclusion, le responsable est mis à la porte de l'usine, pour avoir publié le résultat de ses observations dans une revue et demandé une extension des crédits que les grands patrons refusent. C'est la morale de l'histoire, et c'est ce qui fonde la revendication d'un apprentissage vraiment national, c'est-à-dire soustrait aux besoins particuliers des entreprises, *tant qu'elles vivront sous le régime de la concurrence*. Notons malgré cela que Hamp ne fait jamais allusion à une transformation du régime social de l'industrie, qu'il ne parle jamais du rôle des Comités ouvriers d'entreprise ni des Syndicats ouvriers. Et cependant, c'est là ce qui ressort le plus clairement de son étude : un apprentissage national, qui prenne source dès l'école primaire, est lié à une véritable nationalisation des industries fondamentales. Ce sont là de gros problèmes, auxquels nous aurons l'occasion de revenir. Les aborder montre que le livre de P. Hamp peut mener loin la réflexion, pour peu qu'on sache le lire.

P. N.

89. — *Feuille de documentation et de liaison des C. O. P. de la Région de Montpellier.* (Éditée par le Secrétariat Régional d'O.P.).

Nos III, IV, V et VI, du 1^{er} novembre au 15 décembre 1943. Paraît tous les quinze jours, ronéotypé. Publie des informations officielles, des études, des discussions, des compte-rendus d'ouvrages et donne une vie active aux Centres de la Région de Montpellier. Signalons dans ces derniers numéros un abrégé de la *Circulaire* du Directeur de l'Enseignement technique en date du 20 novembre 1943 ; une discussion sur les rapports de l'O.P. avec le mouvement scout ; une étude pratique sur le recouvrement de la *taxe d'apprentissage* ; des remarques sur l'utilisation de la fiche abrégée Piéron et l'apprentissage dans les Métiers du Bâtiment, ainsi que quelques compte-rendus d'ouvrages.

N° 10, 1^{er} avril 1944 : M. Vallès. Enquête sur l'apprentissage dans l'industrie du Vêtement masculin à Perpignan au dernier trimestre de l'année 1943. Au cours de cette enquête très détaillée, Vallès note le petit nombre d'apprentis demandés

et ajoute : « Tant que l'O.P. en sera réduite à régler les entrées en apprentissage, d'après les offres faites par les employeurs, elle aura failli à sa mission qui est d'harmoniser la formation de la main-d'œuvre juvénile avec les nécessités d'un avenir qu'il faut situer à trois, à cinq ans après la date d'entrée en apprentissage. Et, comme il est vain d'espérer que les employeurs entreront dans ces vues, le conflit entre la profession et l'orientation ne pourrait se résoudre que par l'organisation d'ateliers d'apprentissage, indépendants des employeurs, où les entrées seraient réglées selon les avis d'une commission d'apprentissage... »

N° 11, 1^{er} mai 1944 : *J. Vivien* rend un compte détaillé des conférences de Psycho-pédagogie faites à l'Institut de la Psycho-Pédagogie de Lyon du 12 au 14 avril par MM. Bourjade, D^{rs} Gallavardin et Lagache, et Ehm. Ces conférences ont été consacrées à la Caractérologie. — *A. Séris* donne un exposé technique précis des conditions de perception de la taxe d'apprentissage par les C.O.P. — *M^{lle} Ratié* publie la traduction du test de caractère de Neyman-Kohlsted (50 questions avec réponses par oui ou non, visant au dépistage des extravertis et introvertis).

VIE PROFESSIONNELLE

Mutations

M^{me} PLANTARD, directeur du Centre d'O. P. de Nantes.
M. COSTÉ, conseiller au C. R. T. J. de Rouen (Caen 1943).
M. PICARD (Clermont 41) quitte Brive et devient conseiller au C.O.P. de Toulouse.

Affectations

M^{lle} de TURCKHEIM, (I.N.O.P.) conseillère au C.O.P. de la Caisse de Compensation de la R.P.
M^{lle} PLAT, conseillère au C.O.P. de la Caisse de Compensation de la R.P.
M. HAY, (I.N.O.P. 1943), conseiller au C.O.P. de Montrouge.
M^{lle} SIGROS, conseiller au C.O.P. de Saint-Maur-les-Fossés.
M. BORCHI, (I.N.O.P. acc.43), directeur du C.O.P. de Bourg-en-Bresse.
M^{me} BONNEAU, (I.N.O.P. acc. 43), conseillère au C.O.P. de Saint-Denis.
M^{lle} BÉCHARIAUX, adjointe au directeur du C.O.P. de Belfort.
M^{me} DELAGE, conseillère au C.T.J. du Cantal.
M. THOMAS, (Caen 1942), conseiller au C.O.P. de Bordeaux.
M^{me} THOMAS, (Caen 1942), conseillère au C.O.P. de Bordeaux.
M^{lle} A. VIGNES (I.N.O.P.), conseillère au C.O.P. d'Agen.
M. C. GAGNEUL (Cl. F. 1944), conseiller au C.O.P. de Limoges.
M. GUIVARC'H (C. F. 44), conseiller au C.O.P. de Quimper.

Cessation de fonction

M^{me} VILLEROY, (Clermont 43) du C.T.J. de Montpellier.

Changements d'adresses de C. O. P.

Nantes : 33, passage Russeil.
Agen : 58, rue Lamouroux.

Naissance

Naissance. — Nous nous faisons un plaisir de féliciter notre collègue R. Chabot, Secrétaire général du groupement et M^{me} Chabot de la naissance de leur fils Alain, né pendant la libération de la ville de Toulouse.

Ce *Bulletin* a été mis sous presse avant que les communications aient été rétablies entre le Nord et le Sud de la France. Nous ne sommes donc pas en mesure d'informer tous nos amis sur le sort de tous nos collègues. Un grand nombre d'entre eux ont pris une part très active dans la Résistance, d'autres ont été sinistrés (entre autre le Centre d'Angers, dirigé par M. Moreau). Nous sommes certains que nous pourrons dans le prochain numéro donner des nouvelles de tous, et nous prions tous nos collègues de nous écrire pour nous signaler les changements et événements survenus dans leur département.

INSTITUTS DE FORMATION

Institut National d'Orientation Professionnelle

A la session de juin 1944 de l'examen pour l'obtention du Diplôme de Conseiller d'O. P., 38 élèves se sont présentés. 7 ont été refusés à l'écrit, 1 aux travaux pratiques et 1 à l'oral. Les 29 élèves reçus (11 hommes et 18 femmes) sont par ordre alphabétique :

M. Antran, M^{lle} de Beaupré, M. Blique, M^{lle} Brochier, M^{lle} Cavaliéri, M^{me} Demangeon, M^{lle} Fleurent, M^{lle} Gatineau, M. Guidoni, M^{lle} Hoffman, M^{lle} Labie, M. Lacassin, M^{lle} Larivière, M^{lle} Laroche, M^{lle} Lorette, M^{lle} Mireux, M^{lle} de Parades, M^{lle} Plat, M. Plettener, M^{lle} Rastoul, M^{lle} Sigros, M. Tavernier, M^{lle} Vignes, M. Villemur, M. Wetz, M. Florentin, M. Bouey, M. Gautheron.

Voici les sujets qui avaient été proposés au choix des candidats :

Physiologie : Les localisations cérébrales. Applications à la gaucherie et à la droiterie. Conclusions sur la gaucherie en O. P. (M. Faillie).

Pathologie : Principaux renseignements fournis par l'étude des antécédents héréditaires et personnels au cours de l'examen médical en vue de l'O. P. (M. Male).

Psychiatrie : La débilité motrice chez l'enfant. (M. Male).

Economie politique : L'artisanat dans l'industrie moderne. (M. Halbwachs).

Organisation : a) De l'importance des examens psychologiques en O. P. (M. l'Abbé Besson).

b) Quelles sont les attributions des secrétaires d'O. P. ? Comment, à votre avis, doivent-ils comprendre leur rôle. (M. Legay).

Technique des métiers : Quels sont les principaux métiers faisant partie de la famille professionnelle du bois ? Les analyses en ce qui concerne plus particulièrement les aptitudes qu'ils exigent pour être exercés et faire ressortir les avantages et les inconvénients de chacun d'eux ainsi que leur avenir. (M. Pouillot).

Psychologie : La formation des habitudes. (M. Guillaume).

Les qualités élémentaires de la sensation visuelle. Décrire les tests professionnels les plus importants qui leur correspondent. (M. Fessard).

Peut-on tirer des indications sur les aptitudes de l'enfant d'après ses jeux ? Quelle est la signification psychologique de ce qu'on appelle l'activité de jeu ? (M. Wallon).

Centre de Formation d'Orientation de Clermont-Ferrand

Voici les noms des 26 élèves qui ont été reçus à l'examen de fin d'année (juin 1944), par ordre de mérite :

Françoise Sappey, Marcel Guivarc'h, Timoutchine Hadjibeyli, Geneviève Schneider, Henri Restle, Jacques Bouriard, Albert Pajot, Anne Desanti, Berthe Pinardel, Jeanne Grisostomi, Geneviève Etienne, Alban Dalix, Gisèle Aldhui, Georgette Duprat, Yvette Brousse, Valentine Hinard, Dominique Raineri, Eliette Carles, Francine Gros, Daniel Combes, Josette Delanand, Louis Miquel, Rose Verdet, Mireille Beretti, Paulette Abauzit, Charles Gagneul.

Une Journée d'Etudes d'O. P. de la Région Parisienne

Le 15 avril 1944, les Conseillers d'O.P. de la Région parisienne ont tenu une journée d'études à l'Université Populaire de Marly-le-Roi. M. Luc, directeur général de l'E. T., avait bien voulu s'associer aux travaux de cette journée. M. Giraud, secrétaire d'O. P. de la Seine, y représentait M. Schmitt, inspecteur d'Académie, et M. Pons, adjoint à l'E. T.

Au programme des travaux figuraient les questions suivantes : a) Ce que la profession demande à l'O. P., par M. Panici, industriel ; b) ce que l'enseignement libre demande à l'O. P., exposé par M. l'abbé Descamps, attaché à la direction de l'enseignement professionnel de l'Archevêché de Paris ; c) Où nous en sommes avec les anormaux, par notre collègue Gille, qui prend part à l'enquête de la Fondation Française pour l'étude des Problèmes humains ; d) L'artisanat et l'O. P., par M. Margant, délégué régional à l'artisanat.

M. Panici reconnut qu'une majorité imposante d'industriels ignoraient l'O. P., beaucoup d'entre eux parce qu'écrasés sous une somme toujours grandissante de travaux accessoires qu'ignoraient leurs devanciers, n'avaient pas su trouver le temps nécessaire pour se mettre au courant d'une question de première importance : la continuité de leur profession conditionnée par un recrutement rationnel, disons, sous le signe de l'O. P.

Nombreux sont les industriels, parmi ceux qu'on peut appeler les avertis, qui se méfient de ce qu'ils appellent l'orientation sur tests, nombreux sont ceux qui craignent l'O. P. obligatoire dans ses conclusions, l'orienteur-directeur (le mot est de nous), classant arbitrairement chaque adolescent dans une case. Les jeunes patrons voient une bonne méthode d'O. P. dans la pratique du préapprentissage précédé d'une première orientation, dans le passage dans différents métiers tel qu'on le pratique dans les ateliers-écoles de la Chambre de Commerce de Paris.

Après avoir rappelé qu'il parle au nom de l'enseignement libre catholique et marqué la position traditionnelle de l'Eglise, M. l'abbé Descamps affirme qu'elle n'a pas une conception de l'O. P. qui soit en opposition avec les textes officiels, mais qu'elle tient à préciser que toute orientation est fonction de la vocation surnaturelle des personnes humaines. L'enseignement libre désirerait que les recherches destinées à promouvoir le progrès de l'O. P. soient faites de divers points de vue. L'autorité diocésaine insiste d'une façon toute particulière sur son désir très ferme d'entrer en contact avec les Conseillers d'O. P. avant que ceux-ci entrent en relations directes avec les écoles primaires de son ressort. Elle demande aux Conseillers de ne pas contrarier la bonne pratique de l'O. P. en y introduisant des conceptions trop matérielles, de tenir compte du désir des familles qui recherchent des écoles confessionnelles et de ne pas considérer ces établissements comme réservés aux attardés ou anormaux, et de ne pas placer le « rendement » de leurs opérations au premier rang de leurs soucis au détriment de la valeur des examens d'O. P.

M. Gille aborde ensuite la question du reclassement des anormaux, grave question pour l'individu et pour la société. La gamme des anormaux est étendue si l'on y comprend les déficients intellectuels, physiques et caractériels, et si l'on considère les degrés de déficience. Peu a été fait, tout au moins de méthodique, jusqu'à présent. Une enquête vient cependant d'être ouverte par la Fondation Française pour l'étude des Problèmes humains, avec le concours du Centre d'O. P. Le pourcentage d'anormaux atteint sur 100.000 enfants examinés permettra de se rendre compte, avec une bonne approximation, du nombre total d'anormaux dans notre pays. Une autre enquête, dirigée par l'Institut National d'action sanitaire des A. S. dresse le bilan des ressources en établissements organisés en vue d'accueillir les déficients.

Enfin, les Services de coordination en faveur de l'enfance déficiente ou en

danger moral ont été institués en vue d'unifier et de coordonner les efforts chaotiques ou dispersés entrepris en faveur des déficients.

Enfin, notre collègue M. Margant traita pour nous de « l'O. P. vers l'artisanat ». Certains ont prédit la disparition de l'artisanat, et M. Margant s'attache à démontrer qu'il ne peut pas disparaître et qu'en conséquence il y a intérêt à diriger des enfants vers des professions artisanales. S'il y a des secteurs communs à l'industrie et à l'artisanat dans lesquels ce dernier peut avoir le dessus, et des secteurs concurrencés dans lesquels l'industrie peut parfois l'emporter, comme dans la fabrication des corbeilles, il y a des secteurs traditionnels pour lesquels l'artisanat a toute chance de durer, si l'on prend soin d'assurer sa continuité : maréchal-ferrant, bourrelier, etc., ou parce qu'on ne voit pas d'autre mode d'exécution des travaux considérés, ainsi pour la coiffure, l'alimentation. Actuellement l'artisanat occupe 1/5^e des travailleurs et nourrit 1/8^e de la population.

L'O. P. vers l'artisanat doit observer certaines précautions ; il est de toute évidence qu'il n'offre pas une série de postes pour travaux élémentaires comme l'industrie. Une pratique qui paraîtrait heureuse serait que les Centres d'O. P. des grandes villes, après un premier examen attentif, envoie les sujets qu'ils auraient retenus à des centres d'O. P. spécialisés comme il en existe auprès de certaines Chambres de Métiers, celle de Paris notamment, en vue d'un examen d'O. P. au 2^e degré.

MÉNESSIER.

ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE TOULOUSE

L'assemblée régionale du G. P. s'est réunie le 4 juin 1944 à Toulouse.

Un compte rendu des travaux du Conseil de direction, lors des réunions constitutives des 3, 4 et 5 avril 1944, y fut donné par les membres ayant participé à ces journées et les conséquences envisagées sur le plan régional.

Bulletin du Groupements — De l'exposé de M. Naville, il faut retenir que le Bulletin doit constituer un tableau de ce qui se pense et s'écrit et donc refléter la diversité des préférences doctrinales en O. P. On sera ainsi amené à des confrontations profitables. Il faudra que le niveau de la discussion reste élevé. Il est nécessaire d'avoir les compte-rendus d'ouvrages, de publications diverses. Tout ce qui touche à la connaissance et à l'éducation de l'homme, à l'organisation du travail, à l'amélioration de la société intéresse le Conseiller d'O. P. Celui-ci ne peut tout lire, mais il aimera trouver dans l'organe du Groupement, à propos d'articles et de livres, un résumé, une analyse assez fidèle pour qu'il puisse juger si l'intérêt du texte intégral est assez grand pour justifier l'achat.

Le Bulletin apportera également une documentation sur ce qui se fait dans les Centres à tous points de vue. La nécessité d'organiser la présentation des résultats obligerait à rechercher l'entente sur la façon la plus rationnelle de présenter les statistiques diverses. Enfin, le Bulletin informera largement sur la vie du Groupement.

Ces buts à atteindre posent le problème de la collaboration : celle des auteurs de travaux inédits assez poussés et complets pour servir de base à de nouvelles recherches, à la discussion ou seulement à une utilisation plus étendue ; celle de collègues de bonne volonté qui lisent ce qui paraît et en tirent une note pour le Bulletin (pour l'avenir il faut prévoir, en ce domaine, une répartition des lectures de façon que la rubrique Analyses et compte-rendus soit alimentée régulièrement en matériaux abondants, variés et intéressants) ; celle des Centres qui s'habitueront à communiquer leurs rapports annuels (la présentation de ceux-ci devant évoluer vers plus d'unité et d'objectivité, l'O. P. bénéficiera de la confrontation des résultats, rendue possible). Cette dernière collaboration est essentielle, elle apparaît assez difficile à obtenir, il est pourtant nécessaire d'y arriver. Elle ne constitue pas une ingérence indiscrète dans la vie des Centres,

elle tend seulement à rompre l'habitude de garder pour soi, par inertie ou de propos délibéré, ce qui peut servir à tous. Enfin, chacun en ce qui le concerne, peut et doit apporter son concours à la partie relative à la vie du Groupement. A ce point de vue il sera tiré un grand parti des bulletins de liaison régionaux dans la mesure, évidemment, où ceux-ci le permettront. Dans le cas où le Bulletin pourrait avoir une périodicité régulière des améliorations seraient envisagées.

Il n'en est pas question encore, au moment où l'aspect financier est défavorable. Pour que la parution du Bulletin soit assurée il faut atteindre des cercles plus larges que ceux de la profession ; deux à trois abonnés pour chaque membre constituerait un minimum de recrutement. Une liste — qui n'est pas limitative — a donné des indications sur les milieux où la prospection peut donner de bons résultats. Une fiche prospectus contenant les sommaires des deux ou trois premiers numéros parus sera établie pour aider à cette recherche d'abonnés possibles. Le devoir de chacun est net. Pour s'assurer qu'il est rempli, on pourrait envoyer, de temps en temps, aux membres du Groupement, un questionnaire bref. Etes-vous abonné ? Qui avez-vous prospecté ? et, avec les réponses dresser une statistique périodique des abonnements.

Formation et perfectionnement des Orienteurs. — M. Planché lit le vœu émis à Paris par la Commission chargée d'étudier cette question. Le rappel des points essentiels montre que le but à atteindre est : élever le niveau professionnel.

Il conduit à une discussion au cours de laquelle les membres se demandent s'il est bon ou possible qu'un nombre assez élevé de Centres ou d'Instituts assure la formation de Conseillers d'O.P. Qui donnera l'enseignement dans ces établissements ? Si le niveau des élèves doit être élevé, celui des professeurs doit dominer largement. Où trouver ce personnel qui comprend des professeurs de culture pure, mais aussi d'autres spécialistes des disciplines appliquées à l'O.P. et enfin d'éminents praticiens ? Réunir à la fois tous ces concours ne doit pas être très facile.

Solidarité et entr'aide. — La question de l'entr'aide, exposée par M^{me} Alquier donne lieu à un échange de vues et aboutit même à un vote dont la conclusion est que : pour aussi souhaitable que soit la mise sur pied d'un service de ce genre, sa complexité est telle qu'elle nécessite une étude approfondie pour déterminer le mode le plus favorable ou simplement possible : Caisse de Secours mutuel, Assurance capitalisation ou autre ; cette étude n'ayant pas été faite, une décision, surtout régionale, même de principe, sur ce sujet est prématurée.

Cependant il est bon de faire connaître que l'idée d'un versement mensuel de 5 francs, mise en avant à Paris, a reçu un commencement de réalisation puisque les membres du Conseil de Direction ont versé les 3, 4 et 5 avril, 1360 francs qui constituent le début d'une caisse de premier secours.

Statut du Groupement et règlement intérieur. — Le Conseil de Direction s'est aussi occupé de mettre sur pied le statut du Groupement. Comme l'expose Chabot, le statut provisoire, qui a servi de base, a été élagué, certains articles méritant d'être inclus dans le règlement intérieur, d'autres étant modifiés.

Avant le vote du 15 février 1944, chaque membre avait reçu une copie des statuts provisoires, le numéro d'avril 1944 du Bulletin d'O.P. contient pages 44, 45 et 46 le nouveau texte ; chacun peut ainsi se rendre compte exactement des changements décidés. Le règlement intérieur doit apporter les développements et les précisions nécessaires au fonctionnement des divers rouages du Groupement. Il sera diffusé et soumis à décision sociale.

Statut des Conseillers d'O.P. — Enfin le Conseil de Direction s'était préoccupé du futur statut des Conseillers d'O.P. La lettre du 20 avril, du Conseil de Direction à MM. les Préfets en est résultée. Cette lettre constitue une prise de position générale en vue de l'élaboration d'un statut national. Quelques-uns peut-être ne voyaient dans cette démarche qu'une précaution hâtive à l'égard d'un projet qui, après tout, devrait être bienfaisant. Mais les C. d'O.P. de la région toulousaine — après ceux de la région de Montpellier — menacés de

l'adoption d'un projet élaboré sans qu'on ait daigné les consulter, ont une opinion différente sur l'urgence de cette question qu'ils ont examiné plus longuement.

Dès le début de l'année, un projet de statuts et un projet de règlement intérieur étaient soumis à MM. les Inspecteurs d'Académie de la région pour étude.

Quelques points de ce projet. On ne donne pas au Conseiller la qualité de fonctionnaire, cela lui donnerait des avantages, une stabilité d'emploi, des droits à la retraite, etc..., mais on lui applique, par assimilation, les désagréments de la fonction. Par exemple on prévoit une échelle de sanctions qui rappelle celle de l'enseignement. On l'aurait pourtant crue inutile puisque les engagements pour un an sont contractuels. C'est le professorat à l'enseignement technique (classe normale) qui était pris comme terme d'assimilation pour le traitement. Ce n'est pas si mal dira-t-on ! Peut-être, si l'indemnité de fonction était conservée, si les congés et vacances étaient les mêmes, si le reclassement se faisait au pair, etc... Mais il n'en est pas ainsi. Pour le reclassement il ne sera tenu compte que des deux tiers des années passées au service de la nation dans une fonction d'enseignement. Voit-on un professeur de l'Enseignement technique attiré par ces avantages ? Et les instituteurs y regarderont à deux fois avant de s'engager dans cette voie, qui prendra-t-on au dessous alors ? Que dire de ceux qui auront des licences qu'on souhaite voir exiger pour entrer dans la profession ? — Mais alors on sera sûr de n'avoir que des « mordus » de l'O.P. — ou des sans-place qui, en attendant de trouver une rémunération plus conforme à leurs titres, accepteront cette situation comme un pis-aller. Les femmes, pour lesquelles, après les études, les débouchés sont moins nombreux et variés que pour les hommes, seront la grande majorité. Si elles restent longtemps célibataires elles pourront se contenter de la rétribution prévue. Il y aura certes des éléments de valeur, mais certainement pas dans la proportion qui serait atteinte si on offrait une situation largement enviable. Au lieu de favoriser le recrutement on le rend difficile. Après tout, c'est peut-être cela que l'on veut. Si l'O.P. doit vraiment aboutir à mettre chacun à sa place, ou tout au moins à empêcher l'occupation de places par qui n'est pas fait pour les tenir, il peut être préférable pour certains de la démolir avant que la collectivité en bénéficie, mais avant que leur descendance n'en pâtisse. A pareille tâche il faut des gens sérieux sur l'indépendance de qui on doit pouvoir compter. Si on lésine on aura, avec quelques apôtres et avec ceux qui attendent mieux, les fantaisistes, les habiles à compenser l'insuffisance du traitement par des cumuls ou de l'oisiveté. C'est sans doute pour eux qu'on a prévu des contrats d'un an, qui parfois ne tiennent que quelques mois ! Il était tellement plus logique de chercher à avoir dans une ville, pour plusieurs années, le même personnel désireux et capable de mener à bien une œuvre de longue haleine. Ainsi on donnerait à l'O.P. sa vraie place, une place plus grande que d'aucuns paraissent la voir ou la vouloir.

Le conseiller d'O.P. serait appelé à collaborer avec les instituteurs, les professeurs et les directeurs d'établissements scolaires, les Inspecteurs, les médecins, à maintenir fermement le point de vue qu'il croirait juste dans les organismes où il siègerait, et son traitement le mettrait à un niveau inférieur ? Qu'on le veuille ou non, même dans les classes cultivées l'importance de la rétribution fait une partie du prestige, de l'autorité.

Ces idées furent exprimées à l'Assemblée régionale toulousaine du 15 février, puis répétées à celle du 4 juin. A la première il fut convenu que chacun des assistants enverrait tout de suite des suggestions pour l'élaboration d'un contre-projet à présenter à la réunion constitutive du Conseil de Direction. La contribution fut insuffisante, et le projet risqua de « passer ».

Au début d'avril le Préfet régional, pouvait en deuxième présentation adresser le projet à MM. les Préfets pour nouvelle étude et compter en réalité sur leur accord immédiat puisque l'ensemble avait déjà fait l'objet d'un avis favorable de la part de MM. les I. d'A. (Ceux des départements sans Centre d'O.P. ayant dû donner leur avis comme les autres).

L'Assemblée régionale pouvait se contenter de constater le chemin parcouru et laisser à chacun le choix : se résigner à signer le contrat ou refuser et changer

de région ou de métier. Elle pouvait aboutir au même résultat après avoir souligné la maladresse ou la duplicité de ce paradoxal projet. Elle a préféré présenter un contre-projet. Celui-ci, établi sur le champ, peut ne pas satisfaire tout le monde. Sur bien des points chacun de ceux qui ont contribué à l'établir pourraient présenter des observations. Il est provisoire, un projet plus étudié du Conseil de Direction devant normalement s'y substituer. Mais de crainte que rien ne soit fait ensuite, quelque chose de concret a été dressé. Il n'est pas l'œuvre de gens soucieux certes de leur intérêt personnel, mais aussi et surtout de l'avenir de la profession. Celle-ci, rappelons le a pour but la meilleure utilisation de la jeunesse, la meilleure organisation sociale. A travers des intérêts qui paraissent seulement particuliers nos suggestions doivent servir l'intérêt général. De celui-ci les auteurs du projet de l'administration ont une idée peut-être différente mais pas plus sincère.

Sur les points essentiels voici les positions adoptées. Des articles du projet incriminé ont été repris pour ne pas entrer en discussion sur tous les points.

C'est ainsi puisqu'il ne peut être question de fonctionnarisation que le contrat d'un an est conservé ; de même que le système d'avancement et, dans le règlement intérieur, plusieurs articles en particulier celui qui a trait aux congés.

Pour la rétribution c'est l'échelle XVII qui est proposée, de 30 à 52.000, les diverses indemnités en vigueur s'y ajoutant, évidemment, y compris, l'indemnité de fonction. L'indemnité de direction est fixée uniformément à 6000 francs. Au sujet du reclassement, pour simplifier il est proposé que le conseiller d'O.P. venant d'une autre profession soit admis dans la classe à laquelle il aurait normalement accédé par le seul système de l'ancienneté s'il était entré dans la profession à l'âge minimum légal.

De nouvelles formules sont aussi proposées pour les sanctions, les rapports avec le Secrétariat d'O.P., etc. Ce projet de statuts sera présenté aux Préfets partout où le projet Giraud n'a pas été déjà adopté, sans préjudice de l'action nationale à entreprendre à ce sujet.

GALIBERT.

BULLETINS DE LIAISON

Quelques régions du Groupement Professionnel ont édité un Bulletin de Liaison, qui permet aux membres du groupe régional de discuter les problèmes qui les intéressent, de préparer les réunions, de faire connaître les décisions prises. Nous espérons qu'avec le rétablissement de la liberté de presse ces Bulletins se multiplieront. Nous prions les Délégués régionaux de bien vouloir adresser régulièrement un exemplaire de leur Bulletin ou Circulaire au Bulletin d'Orienta-tion Professionnelle, qui s'efforcera de faire profiter ses lecteurs de leur contenu.

Bulletin de la Région de Montpellier, n° 2, juillet 1944. — Congés annuels. — Le Bulletin propose la formule suivante : 2 jours les 1^{er} et 2 novembre, 10 jours à Noël et au 1^{er} de l'An, 10 jours à Pâques, 1 mois complet en été, les jours légalement fériés. Renouvellement de détachement : on signale que les textes lé-gaux restent confus et ne semblent pas permettre le renouvellement de détache-ment d'un instituteur au Service d'O. P. après la première période de 5 ans.

Bulletin de la Région du Nord, n° 8, 15 août 1944. — Présente les étalonnages de tests (écrous, tiges métalliques, chevilles et dés, disque de walter) faits au C.O.P. de Roubaix-Tourcoing sur plus de 500 sujets de 13 à 14 ans. Des éta-lonnages y ont aussi été établis pour le dextérimètre, le brachyscope, la percéuse, ainsi que pour le cahier de tests d'aptitudes techniques de M. Fontègne. Le

D^r Fichelle insiste sur l'importance du type pour aider l'orientation en décelant des indications positives. Il définit le type comme « une empreinte de la nature dans l'homme ». — Une note de M^{lle} S. Vaillant précise le rôle de l'Assistante sociale au C.O.P. et un bref bilan du travail du C.O.P. de Lille depuis 22 ans. Pendant ce laps de temps il a donné un conseil à 12.021 enfants.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le manque d'informations nous a empêché de joindre à ce *Bulletin* les indications attendues par tous nos lecteurs relatives aux transformations et à l'assainissement du Ministère de l'Education Nationale, et, par voie de conséquence, à la profession de conseiller d'orientation.

Nous nous félicitons tout d'abord de l'œuvre accomplie par M. le P^r Wallon comme secrétaire général à l'Education Nationale dès la libération de Paris, œuvre dont les fondements seuls sont posés.

Nous nous félicitons également de la nomination de M. Lerolland comme Directeur général de l'Enseignement Technique, et faisons tous nos vœux pour la réussite des projets qu'il a ébauchés.

Au courant du mois d'octobre, M. Lerolland, directeur général de l'Enseignement Technique, a désigné une Commission consultative destinée à envisager dans son ensemble l'aménagement et la réforme de l'orientation professionnelle. Inutile de dire que ses conclusions seront pour nous de grande importance, et que par conséquent ses travaux seront suivis avec le plus grand intérêt.

*
*
*

Depuis que les matériaux de ce *Bulletin* ont été réunis, l'activité professionnelle s'est aussi largement développée. Les Groupes Régionaux du G.P.C.O. ont envisagé leur transformation en Sections d'un Syndicat national. D'autre part, un Syndicat s'est créé à Paris, extérieurement au G.P.C.O.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des transformations qui s'opéreront dans les prochaines semaines et dont dépend la continuation de la parution de notre *Bulletin*.

